



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Direction des Finances

Réunion du 27 mars 2025

Date de convocation : 14 mars 2025

Délibération N° 104

BUDGET DEPARTEMENTAL 2025

Budget primitif 2025

Président : André Accary

Membres présents : ACCARY André, AMIOT Catherine, AURAY Géraldine, BECOUSSE Jean-Claude, BELTJENS Colette, BERGERET Vincent, BERTHIER Pierre, BROCHOT Frédéric, BURDIN Raymond, CANNARD Frédéric, CANNET Claude, CANTIER Nadège, CHALUMEAU Mathilde, CHAMBRIAT Sylvie, CHENUET Carole, CIRON Sébastien, CLEMENT Sophie, CORNELOUP Josiane, COUILLEROT Evelyne, COURTOIS Jean-Patrick, DAMY Nathalie, DESCHAMPS Amelle, DESCIEUX Jean-Christophe, DESJOURS Thierry, DESMARD Jean-Michel, DESROCHES Patrick, DUPARAY Lionel, DURAND Bernard, DURIX Arnaud, DUVERNOIS Michel, FONTERAY Jean-Luc, FRIZOT Marie-Thérèse, GAUDRAY Alain, GIEN Chantal, GRUET Aline, GUIGUE Jean-Vianney, HIPPOLYTE Jean-Marc, JACQUARD Sébastien, LALANNE Carine, LANOISELET Dominique, LAUBERAT Didier, LEMONON Elisabeth, LOTTE Dominique, MARTELIN Cécile, MARTIN Sébastien, MAUNY Marie-France, MELIN Dominique, PHILIBERT Alain, PLISSONNIER Florence, REYNAUD Hervé, ROBLOT Elisabeth, VADOT Anthony,

Membre(s) absent(s) ou excusé(s) : Marie-Claude BARNAY, Claudette BRUNET-LECHENAULT, Jean-François COGNARD, Viviane PERRIN, Christine ROBIN, Françoise VAILLANT

Marie-Claude BARNAY a donné pouvoir à Dominique LOTTE, Claudette BRUNET-LECHENAULT à Jean-Christophe DESCIEUX, Jean-François COGNARD à Géraldine AURAY, Viviane PERRIN à Alain PHILIBERT, Christine ROBIN à Claude CANNET, Françoise VAILLANT à Dominique MELIN.

Secrétaire de séance : DESCHAMPS Amelle

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 14 février 2025 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale a débattu sur les orientations budgétaires pour 2025,

Vu le rapport de M. le Président,

Après avoir recueilli l'avis de la Commission Finances,

Considérant les propositions de crédits portées au projet de budget primitif 2025,

Après en avoir délibéré,

Décide à la majorité (46 voix Pour, 12 voix Contre) d'approuver ce projet de budget primitif 2025 qui reprend les excédents ou déficits antérieurs du budget principal et des budgets annexes :

- en fixant au chapitre budgétaire le niveau de vote des crédits, tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement, sans spécialisation d'article,

- en autorisant le versement au budget annexe Centre de Santé Départemental de subventions de 3 344 795 € en fonctionnement comprenant la subvention de mission de service public et 774 730 € en investissement pour la subvention d'équilibre,

- en autorisant les attributions de subventions prévues pour l'année 2025 par les conventions pluriannuelles décrites à l'annexe 4,

- en autorisant la commission permanente à exécuter le budget 2025 dans la limite des crédits votés par chapitre,

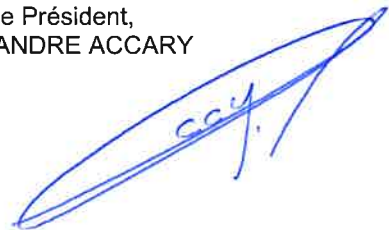
- en autorisant le Président à procéder à des virements de crédits entre chapitres (à l'exception des dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section,

- en autorisant la reprise sur provision d'un montant de 2 700 € afin d'ajuster au risque constaté la provision pour garantie d'emprunts en lien avec l'EHPAD annexé au Centre hospitalier de Montceau-les-Mines,

- en autorisant la dotation sur provision d'un montant de 278 603 € pour le risque constaté lors de la garantie d'un emprunt en faveur de l'EHPAD de Bois Sainte Marie,

- en autorisant à compter de l'exercice 2025, la mise en œuvre de la procédure de neutralisation comptable des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées pour le budget principal et pour le budget annexe Centre Départemental de Santé.

Le Président,
ANDRE ACCARY



Exécutoire de plein droit

Transmission en Préfecture le 28/03/2025

Publié ou Notifié le 28/03/2025

Affiché le



Pour la Saône et Loire, le Département agit !



RAPPORT SUR LE BUDGET 2025

Département de Saône-et-Loire

SOMMAIRE DU RAPPORT

LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2025	4
Caractéristiques du budget primitif 2025	4
Budget principal	4
Budget annexe du SPIC Très Haut Débit (THD)	5
Budget annexe du Centre départemental de santé (CDS)	5
Budget annexe « EHPAD de Mervans »	6
LES RECETTES DU DEPARTEMENT RESTERAIENT STABLES SI LA REPRISE DU MARCHÉ IMMOBILIER ANTICIPÉE EN 2025 SE CONFIRME	7
Les recettes de fonctionnement, affectées par les décisions de l'Etat, seraient atones en 2025	7
Les recettes de fonctionnement du budget principal	7
Les recettes de fonctionnement des budgets annexes resteront dynamiques en 2025	13
La poursuite de la politique volontariste en matière de recherche de financement des dépenses d'investissement en 2025	14
Les recettes d'investissement du budget principal seraient dynamiques en 2025	14
Les recettes d'investissement des budgets annexes en hausse en 2025 marquant l'achèvement du déploiement du THD sur le territoire	16
MALGRE UN CONTEXTE FINANCIER TRÈS CONTRAINT, LE DÉPARTEMENT POURSUIT EN 2025 SON HAUT NIVEAU D'AMBITION POUR LES HABITANTS DU TERRITOIRE DE SAÔNE-ET-LOIRE	17
SOLIDARITÉS HUMAINES : dans un contexte de besoins accrus, le Département augmente ses dépenses sur son cœur de compétence pour le territoire, en particulier pour l'enfance et l'autonomie	19
AMÉNAGEMENT TERRITORIAL : Soutenir les dynamiques territoriales et la réalisation de projets d'avenir tout en préservant l'environnement	26
ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE : un territoire attractif, responsable, qui rayonne et favorise l'emploi	37
MOYENS ALLOUÉS À LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES	46
SOUTENABILITÉ FINANCIÈRE DU BUDGET PRIMITIF POUR 2025	53

Comme abordé en présentation du Compte Administratif, l'année 2024 a été fortement marqué par de fortes contraintes et incertitudes qui sont venues peser sur le dynamisme de la croissance française et par ricochet sur la situation financière des Départements. Pour la Saône-et-Loire, notre santé financière a été moins bonne que prévue en décembre 2023 lors du Budget primitif 2024.

La construction du Budget primitif 2025 intègre les efforts demandés par l'Etat aux collectivités qui viennent peser sur le dynamisme de nos recettes alors que nous conservons un rythme important de dépenses pour la mise en œuvre de nos politiques publiques.

Cette année nos recettes seront en légère diminution par rapport au budget voté en 2024 alors que nous maintenons toutes nos politiques publiques, en particulier en direction de l'Autonomie et de l'Enfance.

Afin de ne sacrifier aucunes politiques publiques et assurer les moyens nécessaires à leurs mises en œuvre, toutes les politiques publiques ont été mises à contribution, y compris les moyens départementaux, des efforts seront fait sur la maîtrise des dépenses internes.

Dans ce contexte de contraintes budgétaires, imposées par l'Etat, 2025 sera une année de poursuite de la reprise de la dynamique d'amélioration de la situation financière qui avait été dégradée depuis 2023. La poursuite de la progression de notre marge brute est ainsi attendue sans sacrifier de compétences et sans augmenter le poids de la fiscalité, notamment des droits de mutations.

Le Département poursuivra son engagement dans ses politiques publiques en se donnant les moyens d'agir au service des Saône-et-Loirien.

Le Département veille à préserver nos grands équilibres financiers tout en étant résilient, pragmatique et résolument volontariste pour continuer à préparer l'avenir du territoire par sa stratégie d'investissement.

Le département agit :

Il poursuit ses ambitions sur son cœur de compétences.

Les compétences socles seront préservées.

Les investissements se poursuivront pour le territoire.

La soutenabilité financière sera préservée.

LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2025

La structure budgétaire du Département s'articule autour du budget principal et des trois budgets annexes : le service public industriel et commercial (SPIC) du Réseau d'intérêt public Très Haut Débit, le service public administratif (SPA) du Centre départemental de santé et le service public administratif (SPA) de l'EHPAD de Mervans (ce

dernier perdure tant que l'avance d'emprunt accordée à la structure gestionnaire n'est pas intégralement remboursée, soit jusqu'à l'exercice 2041).

Caractéristiques du budget primitif 2025

Budget principal

En €	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES	ORDRE	TOTAL	REELLES	ORDRE	TOTAL
Investissement	200 397 704,02	14 008 295,98	214 406 000,00	161 397 704,02	53 008 295,98	214 406 000,00
Fonctionnement	575 974 000,00	51 000 000,00	626 974 000,00	614 974 000,00	12 000 000,00	626 974 000,00
Total	776 371 704,02	65 008 295,98	841 380 000,00	776 371 704,02	65 008 295,98	841 380 000,00

La section de fonctionnement atteint 626,97 M€ dont 575,097 M€ d'opérations réelles en dépenses, le reste étant constitué des opérations d'ordre, équilibrées de section à section. Le principe de la neutralisation comptable des subventions d'équipements versées est intégré dans les écritures d'ordre tant en dépenses de fonctionnement qu'en recettes d'investissement à compter du Budget 2025

La section d'investissement, en dépenses réelles et d'ordre s'élève à 214,4 M€, dont près de 114,6 M€ investis directement pour le

territoire de Saône-et-Loire (soit les dépenses d'investissement hors remboursement de dette et mouvements financiers). Compte tenu du vote du Compte Administratif 2024 lors de la même Assemblée, la reprise des résultats de l'exercice antérieur figure dans les dépenses totales d'investissement de 2025 à hauteur de 51,73 M€.

Budget annexe du SPIC Très Haut Débit (THD)

En €	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES	ORDRE	TOTAL	REELLES	ORDRE	TOTAL
Investissement	25 535 229,00	2 160 000,00	27 695 229,00	15 811 308,00	11 883 921,00	27 695 229,00
Exploitation	8 933 250,00	11 423 921,00	20 357 171,00	18 657 171,00	1 700 000,00	20 357 171,00
Total	34 468 479,00	13 583 921,00	48 052 400,00	34 468 479,00	13 583 921,00	48 052 400,00

Le budget annexe du SPIC Très Haut Débit, qui applique la nomenclature budgétaire et comptable des SPIC (M4), retrace les dépenses et recettes liées aux investissements des infrastructures du THD sur le territoire du Département.

Il intègre 23 M€ de dépenses réelles d'équipement et 2,52 M€ de dépenses financières. Sont prévues 4 M€ de recettes d'investissement. A cela s'ajoute la reprise du résultat de l'exercice 2024 qui s'élève à 11,81 M€.

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 8,93 M€ dont 1,5 M€ de charges à caractère général, 1,2 M€ de masse salariale, 1,28 M€ de

charges financières et 4,8 M€ de charges exceptionnelles.

Les prévisions de recettes d'exploitation s'élèvent à 6,20 M€ dont la redevance de 5 M€, alimentée par la part liée au nombre de prises livrées et commercialisées en cours d'année N-1 et N.

A cela s'ajoute la reprise du résultat de l'exercice 2024 qui s'élève à 12,46 M€.

Budget annexe du Centre départemental de santé (CDS)

En €	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES	ORDRE	TOTAL	REELLES	ORDRE	TOTAL
Investissement	1 337 000	150 000	1 487 000	987 000	500 000	1 487 000
Fonctionnement	12 714 000	500 000	13 214 000	13 064 000	150 000	13 214 000
Total	14 051 000	650 000	14 701 000	14 051 000	650 000	14 701 000



Pour la Saône et Loire, le Département agit !

Le budget annexe du Centre départemental de santé (CDS) retrace les flux nets induits par le centre de santé géré par le Département.

Il intègre des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 12,71 M€ et des recettes réelles de fonctionnement de 13,06 M€, dont 3,34 M€ de subventions venant du budget principal du Département (dont 2,3 M€ finançant les actions sur compétences départementales) et 9,72 M€ de recettes propres, y compris les participations de l'ARS et des organismes mutualistes.

En 2025, un programme d'investissement de 1,34 M€ est prévu en vue d'études ou de travaux d'aménagement et de l'équipement des centres de santé territoriaux et des subventions d'équipement versées à divers bénéficiaires. Compte tenu du vote du Compte Administratif 2024 lors de la même Assemblée, la reprise des résultats de l'exercice antérieur figure dans les recettes totales d'investissement de 2025 à hauteur de 0,14 M€.

Budget annexe « EHPAD de Mervans »

En €	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES	ORDRE	TOTAL	REELLES	ORDRE	TOTAL
Investissement	169 800,00	0,00	169 800,00	169 800,00	0,00	169 800,00
Fonctionnement	26 200,00	0,00	26 200,00	26 200,00	0,00	26 200,00
Total	196 000,00	0,00	196 000,00	196 000,00	0,00	196 000,00

Le budget annexe de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de Mervans, construit sous maîtrise d'ouvrage départementale, est appelé à perdurer tant que le capital emprunté pour réaliser l'opération ne sera pas amorti (prévu en 2041). Cet amortissement, et les intérêts induits, font l'objet d'un remboursement intégral par l'établissement gestionnaire de l'équipement. Les crédits prévus n'ont pas d'autre objet que d'enregistrer l'exécution de ces flux.

LES RECETTES DU DEPARTEMENT RESTERAIENT STABLES SI LA REPRISE DU MARCHE IMMOBILIER ANTICIPEE EN 2025 SE CONFIRME

Les recettes de fonctionnement, affectées par les décisions de l'Etat, seraient atones en 2025

Les recettes de fonctionnement du budget consolidé du Département, c'est à dire intégrant le budget principal et les budgets annexes du réseau d'initiative publique (RIP) Très haut débit (THD), du Centre départemental de santé (CDS) et de l'EHPAD de Mervans, s'élèveraient à **634,2 M€ en 2025**, soit une hausse de 0,9 M€ (+0,1%) par rapport aux recettes du compte administratif 2024. Par comparaison avec le montant de recettes votées au Budget 2024 à hauteur de 648,4 M€, celles-ci seraient en contraction de 2,2%.

Pour le seul Budget principal, la contraction des recettes de fonctionnement de Budget à Budget est de -1,4%.

Les recettes de fonctionnement du budget principal

Sur le périmètre du budget principal, les prévisions des recettes de fonctionnement s'élèvent à **615,0 M€, en légère augmentation de 1,9 M€, soit +0,3%** par rapport aux recettes de 2024. Par rapport aux prévisions initiales du budget primitif de l'exercice 2024, les prévisions sont en baisse de 8,8 M€ (soit -1,4%).

	Rappel BP 2024	CA 2024	BP 2025	Evolution BP 2025 / CA 2024
Budget principal	623,8	613,1	615,0	↗ 0,3%
Produits de fiscalité (73 & 731 ; hors péréquation)	407,0	387,9	396,5	↗ 2,2%
dont 73 - Impôts et taxes	199,3	190,7	191,7	↗ 0,5%
73214 - Attribution de compensation CVAE Département - Région	3,6	3,6	3,6	→ 0,0%
73221 - FNGIR	11,1	11,1	11,1	→ 0,0%
7351 - Fraction compensatoire de la TFPB et de la taxe d'habitation sur les résidences principales	151,0	144,0	144,8	↗ 0,5%
7352 - Fraction compensatoire de la CVAE	33,7	32,0	32,2	↗ 0,5%
dont 731 - Fiscalité locale	207,7	197,2	204,8	↗ 3,9%
73114 - Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	1,6	1,6	1,8	↗ 6,2%
73121 - Taxe départementale de publicité foncière et droit départemental d'enregistrement	63,7	53,5	56,4	↗ 5,3%
73122 - Taxe départementale additionnelle à certains droits d'enregistrement	1,5	1,5	1,0	↘ -34,4%
73131 - Taxe d'aménagement part départementale	3,1	1,8	1,5	↘ -15,2%
73141 - Accise sur l'électricité	7,0	7,1	6,8	↘ -4,1%

	Rappel BP 2024	CA 2024	BP 2025	Evolution BP 2025 / CA 2024
731421 - TICPE - LRL	33,2	33,3	33,2	↘ -0,2%
73171 - Taxe sur les conventions d'assurance	97,6	98,3	104,1	↗ 5,9%
73 - Péréquation	25,0	26,0	23,8	↘ -8,5%
732251 - Attributions au titre du fonds national de péréquation des DMTO perçus par les départements	11,6	11,5	8,7	↘ -24,6%
7324 - Frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties	10,0	10,6	11,0	↗ 3,5%
7358 - Autres (Fonds de fraction TVA complémentaire	3,5	3,9	4,1	↗ 6,0%
74 – Dotations, subventions et participations (et une partie 016/017)	175,6	176,3	176,7	↗ 0,3%
dont Compensations / dotations de l'Etat, dont :	107,3	107,9	104,4	↘ -3,2%
74121 - Dotation forfaitaire des départements	47,6	47,6	47,5	↘ -0,1%
741221 - Dotation de fonctionnement minimale des départements	14,6	14,6	14,6	→ 0,0%
741223 - Dotation de compensation des départements	20,8	20,8	20,8	→ 0,0%
744 - FCTVA	0,6	0,6	0,6	↗ 2,6%
74621 - DGD	3,4	3,4	3,4	→ 0,0%
7482 - Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou la taxe de publicité fo	2,0	1,5	1,4	↘ -5,6%
748312 - D.C.R.T.P.	12,4	12,4	12,1	↘ -2,7%
74833 - Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe foncière	0,0	0,0	0,0	→ 0,0%
74835 - Dotation pour transfert des compensations d'exonération de fiscalité directe locale	4,2	4,2	4,2	↘ 0,0%
74888 – Autres (filet de sécurité)	1,9	3,0	0,0	↘ -100,0%
dont Compensations / dotations des dépenses sociales, dont :	55,9	55,9	61,1	↗ 9,2%
74771 - Fonds social européen	2,8	1,9	3,1	↗ 63,3%
747811 - Dotation versée au titre de l'APA	33,0	33,9	36,0	↗ 6,3%
747812 - Dotation versée au titre de la PCH	8,7	9,1	9,6	↗ 5,6%
747818 - Compensations des dépenses liées au Ségur de la santé sur APA & PCH (avenant 43 44, tarif plancher, dotation "qualité de vie")	8,6	8,4	9,8	↗ 16,2%
74783 - Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion	2,8	2,7	2,6	↘ -1,5%
dont Autres dotations / subventions / compensations	12,4	12,5	11,3	↘ -9,7%
Autres recettes Département	16,2	22,9	18,0	↘ -21,5%

✓ Les produits des impositions seraient portés par la reprise des DMTO

En 2024, les recettes issues de la fiscalité seraient de **396,5 M€**, en **augmentation de 8,6 M€** par rapport aux recettes de 2024 (soit +2,2%).

Les fractions compensatoires de TVA atones en 2025

Les produits des « Impôts et taxes » seront portés à **396,5 M€** en 2025, soit en **hausse de 0,5%** par rapport 2024 (+0,9 M€).

Dans l'ordre de présentation du tableau, l'attribution de compensation de CVAE, compensant le surplus de recettes transférées à la Région en comparaison des charges dans le cadre du transfert de la compétence transport en 2017, et le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) venant compenser les pertes financières liées à la

réforme fiscale de 2010-2011 seront stables par rapport à 2023. Elles s'établiront respectivement à 3,6 M€ et 11,1 M€.

La fraction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) compensant la perte des produits de la taxe sur le foncier bâti (TFB) des Départements, s'établirait à 144,8 M€ et progresserait de 0,5% (+0,8 M€) par rapport à 2024. Cette projection s'appuie sur les deux composantes de ce produit :

- Le maintien de la compensation 2025 à son niveau de 2024 mais ajustée de la TVA nationale définitive (+0,4 M€) augmentant de 1,1% par rapport à celle de 2023, contre +0,8% prévu par l'Etat à la fin de l'année 2024.
- La prévision du Département intègre également la régularisation de la compensation de TVA de l'année 2024 (+0,4 M€).

La fraction compensatoire de la CVAE (part de TVA nationale) devrait s'établir autour de 32,2 M€ en 2025 et progresserait également de 0,5% par rapport à la fraction de 2024 (+0,2 M€). Cette prévision s'appuie sur les mêmes hypothèses que celles de la fraction compensatoire de la TFB, c'est à dire une évolution des produits de TVA définitifs de 2024 de +1,1% et la régularisation de la compensation +86 K€.

Les DMTO et la TSCA porteront la fiscalité « locale »

Parmi les produits de fiscalité, les recettes de la fiscalité « locale », tels que classés dans la maquette budgétaire en nomenclature M57, devraient s'établir à 203,3 M€ en 2025, et

seraient en hausse de 3,1% par rapport à 2024 (soit +6,2 M€).

L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER) serait en hausse de 5,3% par rapport à 2024 (+0,1 M€) portant cette recette à 1,8 M€. Encore cette année, cette croissance serait essentiellement due à celle des contributions des stations radioélectriques, en particulier celle des opérateurs mobiles dans le cadre du déploiement de leurs réseaux.

Les produits des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sont prévus en augmentation, à 57,4 M€, par rapport à 2024 (+4,3%, soit +2,3 M€).

Le nombre de ventes sur le territoire est ainsi prévu en hausse de 6% à plus de 10 600 ventes sur l'année. Au contraire, les prix de vente moyens resteraient en léger recul (-1%).

S'agissant de la taxe d'aménagement (TA), celle-ci s'établirait à 1,5 M€, soit en baisse de -15,2% par rapport à 2024 (-0,3 M€). Cette prévision s'appuie essentiellement sur les constructions ayant fait l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme en 2024, qui ont encore été en retrait par rapport à celles de 2023.

Les produits de la compensation nationale taxe intérieure sur la consommation d'électricité (6,8 M€) devraient également être en baisse par rapport à 2024 (-4,1%, -0,3 M€). Cette prévision s'appuie le montant de la compensation de 2024, revalorisée par le taux d'inflation final prévu entre 2023 et 2024 (1,2%) et par l'évolution de la consommation sur le territoire départementale entre 2022 et 2023 (-4,3%).

Les produits de la taxe sur les produits pétroliers et énergétiques (TICPE), pour les trois-quarts stables, devraient être s'établir à 33,2 M€ (-0,2% par rapport à 2024, soit -70 K€). Cette prévision s'appuie sur une hypothèse de

légère baisse de la consommation de ces produits en 2025 et est plus optimiste que celle de la Loi de finances pour 2025 (-3,9% par rapport aux produits exécutés en 2024).

Enfin, les produits de TSCA devraient s'établir à 104,1 M€, soit en forte augmentation entre 2024 et 2025 de près de +6,0% (+5,8 M€). Cette projection est beaucoup plus optimiste que celle issue de la Loi de finances pour 2025 (+4,2% par rapport aux produits finaux de 2024).

✓ Les produits issus de la péréquation en retrait par rapport à 2024

Le fonds de péréquation des DMTO fortement affecté par la crise immobilière nationale de 2024

L'attribution au titre du fonds de péréquation des DMTO (8,7 M€) devrait être en forte baisse par rapport à celle de 2024 (-2,8 M€, -24,6%). Cette prévision s'appuie sur une projection de l'enveloppe nationale en baisse de plus de 20% par rapport à 2024, traduisant une diminution des prélèvements sur l'assiette de DMTO des Départements de 2024 mais aussi, le fait que la totalité de la réserve de 249 M€ ait été mobilisée en 2024.

La contribution du Département étant également prévue en diminution en 2025, s'établissant à 3,6 M€, le solde du Fonds serait de 5,1 M€ soit en baisse de 34% par rapport à 2024 (-2,6 M€).

La compensation relative aux frais de taxe foncière sur les propriétés bâties (ou dotation de compensation péréquée, DCP) devrait être en hausse de 3,5% (+0,4 M€) et s'établirait à

11 M€. Cette évolution s'appuie sur une projection de hausse de l'enveloppe nationale de 5,7% (1,11 Mds€) basée sur celle des bases d'impositions de la taxe foncière projetée. Elle est plus optimiste que celle de la Loi de finances pour 2025 à +2,6%.

Enfin, le fonds complémentaire de fraction de la TVA, compensant le manque de dynamisme de la compensation de TVA initiale par rapport aux produits de TFB de 2020, s'établirait à 4,1 M€ (+18,8%, +0,2 M€). Si l'enveloppe nationale de 250 M€ restera stable, cette hausse est liée à la majoration de l'indice de fragilité sociale du Département dès cette année du fait de la dégradation de sa marge brute en 2023 passant sous le seuil des 10% de ses recettes réelles de fonctionnement.

✓ Les dotations et participations se maintiennent globalement malgré la fin du filet de sécurité

Les recettes de dotations et participations devraient s'établir à 176,7 M€, soit en très légère hausse de 0,3% en 2025 par rapport à 2024 (+0,4 M€).

En premier lieu, les dotations de l'Etat devraient s'élever à 104,4 M€ en 2025, soit en baisse de 3,2% (-3,5 M€) du fait notamment de l'arrêt du filet de sécurité, dont le solde de 3 M€ a été attribué en 2024.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) devrait être en très légère diminution par rapport à 2024 (-0,1%, soit moins de -0,1 M€), du fait de la baisse de la population du Département projetée pour le calcul de la part « Dotation forfaitaire » (recensement de 2022). Encore cette année, l'enveloppe de la DGF vers les Départements est maintenue.

Les produits du [Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée \(FCTVA\)](#) à 0,6 M€ devraient globalement se [maintenir en 2025](#).

La Dotation générale de décentralisation (DGD) est également prévue stable en 2025 à 3,6 M€.

Au contraire, comme depuis 2023, la [dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle \(DCRTP\)](#) des Départements fait partie des [variables d'ajustement de l'Etat](#) en 2025. L'attribution pour la Saône-et-Loire devrait ainsi s'élever à [12,1 M€ \(-2,7%, -0,3 M€\)](#).

La [dotation pour transfert des compensations d'exonération de fiscalité directe locale \(DTC\)](#) n'est pas modifiée dans la Loi de finances pour 2025 et devrait ainsi rester stable à 4,2 M€.

Enfin, comme indiqué précédemment, la dotation exceptionnelle de l'Etat « [Filet de sécurité](#) » mise en place par la Loi de finances pour 2023 afin de compenser les hausses marquantes des charges de fluides par rapport aux recettes de fonctionnement [s'arrête en 2024 et 2025](#). Ainsi, la dotation perçue en 2024 (3 M€), sur la base du compte administratif de 2023, sera de [0 € en 2025](#).

Les dotations portées par les compensations, en partie, de dépenses sociales

Par ailleurs, les principales [dotations compensant les charges sociales](#) devraient s'établir à 61,1 M€, soit en hausse de 9,2%, soit [+5,2 M€ par rapport à 2024](#).

Sur le champ de l'insertion, les recettes liées à la mise en œuvre du [Fonds social européen \(FSE\)](#) devraient être aussi en forte hausse de 63,3% ([3,1 M€ ; +1,2 M€ par rapport à 2024](#)) traduisant la hausse des dépenses avec la

montée en puissance de la programmation 2022-2027.

Sur le champ de la [dépendance des personnes âgées et handicapées](#), les dotations s'établiraient à hauteur de 55,4 M€, soit une hausse de 7,8% ([+4,0 M€](#)) par rapport à 2024.

Les concours « classiques » de la CNSA compensant les dépenses APA 1&2 et PCH seraient en hausse par rapport à 2024 et s'établiraient à 45,6 M€ ([+6,2%, +2,7 M€](#)). Cette projection s'appuie sur les acomptes d'ores et déjà notifiés pour 2025 à 39,8 M€ (soit [+1,1 M€ par rapport à ceux de 2024](#)) et une estimation du solde du concours définitif pour 2024.

Cette prévision [n'intègre toutefois pas la réforme à venir de ces concours](#), prévue pour la fin du premier semestre. Elle devrait [fusionner les concours existants avec certaines autres compensations complémentaires](#) (mise en œuvre du tarif plancher et de l'article 47).

N'ayant pas d'information sur les modalités pratiques de répartition, ces compensations restent prévues à part dans le budget 2025.

Ces [compensations supplémentaires](#) liées aux dispositifs issus du [Ségur de la santé](#) seraient encore cette année en [forte hausse à 9,8 M€ \(+16,2%, +1,4 M€\)](#). Elle concerne essentiellement la compensation liée à la poursuite de la montée en charge de la dotation complémentaire, dite « qualité de vie », dans le cadre de l'APA et de la PCH ([+24%, soit +1,0 M€](#)).

L'attribution au titre du [Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion \(FMDI\)](#) s'établirait à 2,6 M€ et serait en [légèrement baisse par rapport à 2023 \(-1,5%\)](#). L'enveloppe nationale serait stable mais les critères de répartition de ce fonds du Département,



Pour la Saône et Loire, le Département agit !

notamment du RSA, s'amélioreraient par rapport aux autres Départements.

Enfin, les autres dotations de l'État, de la Région, de l'Union Européenne, des communes et EPCI devraient diminuer de 9,7% (11,3 M€, -1,2 M€).

Les compensations liées au Ségur de la santé sont prévues en baisse entre 2024 et 2025 (-21%, soit -0,4 M€), du fait de compensations plus importantes en 2024 liées à des régularisations sur les années antérieures.

Par ailleurs, dans l'incertitude de la poursuite du contrat avec l'Etat en faveur de la prévention et de la protection de l'enfance, aucune recette n'est prévue (-1,2 M€)

✓ Les autres recettes de fonctionnement chuteraient fortement

Les autres recettes (18,0 M€) seraient en forte baisse de 4,9 M€ en 2025 (-21,5%).

Les produits des participations s'élèveraient 1,5 M€ et seraient en diminution de 57% soit -2 M€. Ils ont en effet été très élevés en 2024 du fait de la décision de la compagnie nationale du Rhône (CNR) de reverser la quasi-totalité de ses bénéfices en dividendes.

Par ailleurs, les différents recouvrements sur bénéficiaires des aides sociales et sur les

successions de 8,1 M€ sont également prévus en baisse de 0,6 M€ (-7,5%) du fait d'une recette exceptionnelle perçue fin 2024.

Enfin, à l'étape du budget primitif, les reprises sur provisions et dépréciations des actifs circulants sont prévues à 0 €, soit -1 M€ par rapport à l'exécuté 2024.

Les principales recettes (montant recette / écart BP 2025 par rapport à 2024)

			
DMTO	TSCA	Fractions TVA	Taxe d'aménagement
57,4 M€ / +4%	104,1 M€ / +6%	177,0 M€ / +0,5%	1,5 M€ / -15%

Les recettes de fonctionnement des budgets annexes resteront dynamiques en 2025

	Rappel BP 2024	CA 2024	BP 2025	Evolution BP 2025 / CA 2024
Total recettes Budgets annexes	24,6	20,2	19,3	↓ -4,8%
Périmètre du budget annexe CDS (dont subvention BP)	14,6	11,3	13,1	↑ 15,3%
Produits d'activité	5,6	4,7	6,6	↑ 39,9%
Dotations et participations	2,6	3,1	3,1	↓ -0,6%
Participations extérieures (dont Teulade)	2,4	2,8	2,8	↓ -0,9%
FCTVA (fonctionnement)	0,0	0,0	0,0	↓ -100,0%
Autres	0,2	0,3	0,3	↑ 2,4%
Participation du Budget principal - Subventions & reprise du déficit	6,4	3,4	3,3	↓ -2,4%
Subventions du budget principal	6,4	3,3	3,3	↑ 1,5%
Reprise du déficit antérieur	0,0	0,1	0,0	↓ -100,0%
Autres RF	0,0	0,1	0,0	↓ -100,0%
Périmètre du budget annexe THD	10,0	8,9	6,2	↓ -30,4%
Redevances	8,6	7,5	5,0	↓ -33,3%
Remboursement des frais au Département par BFC fibre	0,3	1,2	1,2	↓ -2,0%
Dédits & pénalités	1,0	0,2	0,0	↓ -100,0%
Autres RF	0,0	0,0	0,0	↓ -75,2%
Périmètre du budget annexe EHPAD Mervans	0,0	0,0	0,0	↓ -4,1%

Les recettes de fonctionnement des budgets annexes seraient en baisse en 2025 de 4,8% et s'établiraient à 19,3 M€ (-1,0 M€). En neutralisant la subvention du budget principal (BP) vers le budget annexe du Centre départemental de santé (CDS) elles seraient de 15,9 M€ et diminueraient de 5,3% (-0,9 M€).

Les recettes propres du Centre départemental de santé, s'établissant à 9,7 M€, sont prévues en hausse par rapport à celles de 2024 (+23,0%, +1,8 M€).

Cette évolution est en partie due à la revalorisation du tarif des consultations de médecine généraliste, passant de 26,5 € à 30 €.

D'autre part, le déploiement d'autres spécialités, telles que la gynécologie et la psychiatrie, ont également été revalorisées.

Enfin, la dynamique à la hausse du nombre de consultations constatée en 2024 devrait se poursuivre sur 2025.

Les recettes de fonctionnement du budget annexe du Très haut débit devraient diminuer en 2025 du fait de la fin du déploiement du réseau (6,2 M€, soit -2,7 M€). Le montant de la redevance devrait s'élever à 5,0 M€ en baisse par rapport à 2024 de 2,5 M€.

Enfin, les produits du budget annexe de l'EHPAD de Mervans devraient légèrement diminuer en 2025 par rapport à 2024 compte tenu de l'évolution des charges financières.

Evolution des recettes des budgets annexes



CDS : +1,8 M€



THD : -2,7 M€

La poursuite de la politique volontariste en matière de recherche de financement des dépenses d'investissement en 2025

Les éléments ci-dessous sont présentés en recettes d'investissement « pures de l'exercice », c'est-à-dire :

- sans les écritures de résultats,
- hors les prévisions d'emprunts, qui seront revues en cours d'année par l'intégration des écritures de résultat notamment
- hors les produits de cessions, prévus en section d'investissement au budget mais perçus en fonctionnement au compte administratif.

Sur le périmètre du budget consolidé du Département, c'est-à-dire intégrant le budget

principal et les budgets annexes, elles s'élèvent à 33,2 M€, soit en hausse par rapport à 2024 de +6,6 M€.

Les recettes d'investissement du budget principal seraient dynamiques en 2025

Les recettes d'investissement visées pour 2025 atteindraient 28,4 € (dont reports de 2024 sur 2025). Elles seraient ainsi en forte augmentation par rapport à celles de 2024 (+25,5%, soit 5,8 M€).

	Rappel BP 2024	CA 2024	BP 2025	Evolution BP 2025 / CA 2024
Périmètre du budget principal - dont :	27,0	22,6	28,4	↗ 25,5%
Recettes d'équipement	13,8	6,7	14,7	↗ 119,2%
13 - Subventions d'investissement	13,8	6,5	14,7	↗ 125,2%
dont 133121 - Dotation Départementale d'Equipements des Collèges (DDEC)	2,6	2,6	2,6	→ 0,0%
dont 13313/13413 - Dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID)	2,9	1,5	3,7	↗ 138,8%
dont Autres subventions d'investissement	8,3	2,4	8,4	↗ 252,0%
204 - Subventions d'équipement	0,0	0,2	0,0	↘ -100,0%
Autres recettes d'équipement	0,0	0,0	0,0	↘ -100,0%
Recettes financières	13,3	15,9	13,7	↘ -14,0%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	11,3	10,8	11,2	↗ 3,7%
dont FCTVA	11,3	10,8	11,2	↗ 3,7%

	Rappel BP 2024	CA 2024	BP 2025	Evolution BP 2025 / CA 2024
26 Participations et créances rattachées à des participations	0,1	0,1	0,1	→ 0,0%
27 - Autres immobilisations financières	1,9	5,0	2,2	↘ -55,4%
Opé. pour comptes de tiers	0,0	0,0	0,2	↗ 424,6%
Dépôts et cautionnements reçus	0,0	0,0	0,0	↘ -100,0%

hors résultats de l'exercice précédent, hors emprunt, hors produits des cessions

✓ Les recettes d'équipement en hausse

L'ambition sur les **recettes d'équipement (14,8 M€)**, principalement composées de subventions et diverses participations, est encore forte cette année. Les recettes prévues pour 2025 sont **supérieures à celles de 2024 de 8,1 M€ (+120%)**.

S'agissant de la **Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC)**, son montant est **encore cette année gelé**. Il sera donc, comme en 2024, de 2,6 M€.

La **dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID)** devrait s'établir à 3,7 M€ et serait en forte hausse de 2,2 M€. De nombreux projets subventionnés au titre de la DSID de plusieurs années, dont la perception des soldes étaient prévus en 2024, seront décalés sur début 2025. Ainsi, la recette de cette année sera composée à plus de 80% du financement de projets antérieurs à 2024.

La poursuite de la recherche de financements externes

Les prévisions des **autres subventions d'investissement (8,5 M€)** seraient en forte hausse en 2025 (+6,1 M€).

Le Département poursuivra ainsi sa recherche de nouveaux financements auprès de divers

organismes. Son objectif étant d'accroître les recettes perçues cette année de 4,3 M€ par rapport à celles 2024 sur ces projets.

Par ailleurs, les recettes prévues au titre du **fonds vert de 0,5 M€ seraient en augmentation en 2025 par rapport à 2024 (+0,1 M€, +37%)** malgré la baisse de l'enveloppe nationale prévue par la Loi de finances pour 2025.

✓ Les recettes financières baisseraient

Les **recettes financières (13,6 M€)** devraient être en baisse en 2025 par rapport à 2024 (-14,7%, -2,3 M€).

Le montant de l'attribution au titre du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) pour 2025 correspond au reversement par l'Etat de la TVA payée sur les dépenses d'investissement réalisées en 2024 éligibles. **Les produits du FCTVA sont estimés à 11,2 M€, en hausse de 0,4 M€ par rapport à 2024 (+3,7%)**. Les dépenses éligibles passeraient ainsi de 65,8 M€ à 68,8 M€.

Les **autres recettes financières** devraient s'établir à 2,4 €, en baisse de 2,7 M€ par rapport à 2024. Cela s'explique par le fait que l'année 2024 a été marquée par la mise en œuvre d'écritures exceptionnelles dans le cadre de la prise de participation à Demeure

Accès, se compensant en dépenses et recettes,
qui ne se reproduiront pas en 2025.

Les recettes d'investissement des budgets annexes en hausse en 2025 marquant l'achèvement du déploiement du THD sur le territoire

	Rappel BP 2024	CA 2024	BP 2025	Evolution BP 2025 / CA 2024
Total recettes Budgets annexes	9,6	4,0	4,8	↗ 20,2%
Périmètre du budget annexe CDS	0,9	0,5	0,8	↗ 70,0%
Subvention du BP	0,8	0,4	0,8	↗ 86,5%
FCTVA	0,1	0,1	0,1	↘ -13,9%
Périmètre du budget annexe THD (hors dette)	8,6	3,5	4,0	↗ 13,2%
Etat	6,3	2,2	3,3	↗ 55,5%
Région	2,1	0,6	0,7	↗ 4,7%
Autres recettes	0,3	0,8	0,0	↘ -100,0%
FEDER	0,0	0,0	0,0	→ 0,0%
Périmètre du budget annexe EHPAD Mervans	0,2	0,2	0,2	↗ 0,9%

Les recettes d'investissement du budget annexe du CDS devraient s'établir à 0,8 M€ en 2025, soit en hausse par rapport à 2024 de 0,3 M€.

Les produits de FCTVA devraient s'établir à 70 K€, en légère diminution par rapport à 2024 de 11 K€.

Au contraire, la subvention du Département devrait-elle augmenter de 0,4 M€, du fait des prévisions de dépenses d'investissement plus élevées en 2025.

Les recettes d'investissement liées au déploiement du réseau de la fibre optique

devraient augmenter de 0,5 M€ en 2025 et s'établir à 4,0 M€.

Les subventions du Fonds national pour la société numérique (FSN) et de la Région devraient s'élever respectivement à 3,3 M€ (+1,2 M€) et 0,7 M€ (+30 K€), correspondant au solde de leur participation au projet démarré en 2018.

Ainsi, la fin du déploiement de ces tronçons finalement décalée en 2025, permettra de recevoir l'entièreté des attributions.

MALGRE UN CONTEXTE FINANCIER TRES CONTRAINT, LE DEPARTEMENT POURSUIT EN 2025 SON HAUT NIVEAU D'AMBITION POUR LES HABITANTS DU TERRITOIRE DE SAONE-ET-LOIRE

Budget 2025, budgets principal et annexes, hors dette et mouvements financiers

(en M€)	Investis- sement	Fonction- nement	Masse salariale	Total Fonctionnement	Total
Solidarités humaines	13,73	306,78	51,66	358,44	372,17
Autonomie	3,49	218,17	7,77	225,95	229,43
Enfance et famille	2,82	81,37	29,75	111,12	113,94
Logement social et Habitat	7,43	2,92	0,36	3,28	10,71
Accompagnement social	0,00	1,20	13,64	14,84	14,84
FSE	0,00	3,11	0,14	3,25	3,25
Aménagement du territoire	98,56	54,16	39,84	94,01	192,56
Collèges	16,94	16,31	20,53	36,84	53,78
Routes et infrastructures	32,56	4,66	15,94	20,60	53,15
Réseaux numériques et THD	23,62	8,54	0,71	9,26	32,87
Sécurité et protection civile	8,14	21,38	0,20	21,58	29,72
Aides aux territoires de la Saône-et-Loire	8,54	1,02	1,60	2,62	11,16
Environnement	5,80	0,29	0,04	0,33	6,13
Politique agricole	2,97	1,97	0,81	2,78	5,75
Attractivité du territoire	6,84	74,86	21,20	96,06	102,90
Santé	2,29	4,58	12,61	17,19	19,49
Culture	2,31	3,35	4,67	8,02	10,33
Attractivité et tourisme	1,25	1,57	0,66	2,23	3,48
Sport et vie associative	0,46	2,59	0,50	3,09	3,55
Insertion	0,52	62,77	2,76	65,53	66,05
Moyens départementaux	19,33	31,91	17,23	49,14	68,47
Finances (hors dépenses d'investissement liées à la dette)	1,30	12,10	1,07	13,18	14,48
Ressources humaines	0,01	6,43	5,36	11,79	11,80
Autres moyens	5,36	5,30	6,23	11,53	16,90
Moyens immobiliers	12,66	8,08	4,56	12,64	25,30
Total général	138,46	467,71	129,94	597,65	736,11

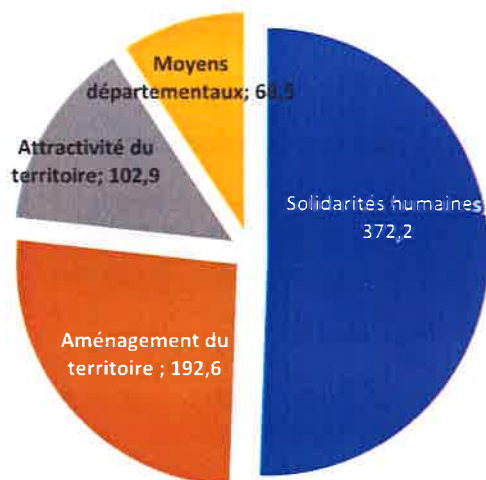
¹ intègre les actions et constructions des gendarmeries

² dont les interventions sur le patrimoine départemental, les moyens informatiques, les actions de communication et de coordination, les affaires juridiques (voir la description des actions ci-après)

Pour la Saône et Loire, le Département agit !

Budget total 2025 (en M€)

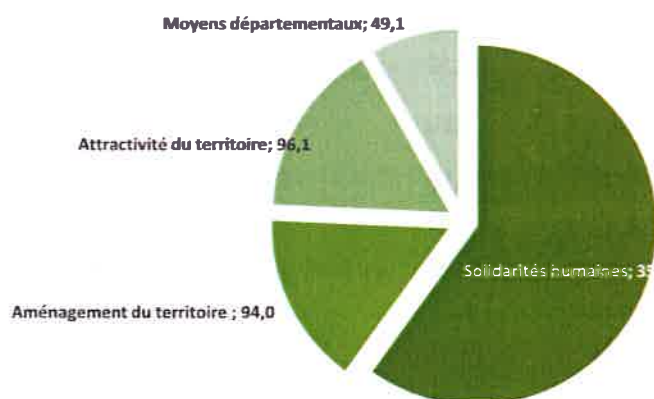
Budgets principal et annexe Département de Saône et Loire



Masse salariale répartie dans les politiques publiques

Dépenses réelles de fonctionnement 2025 (en M€)

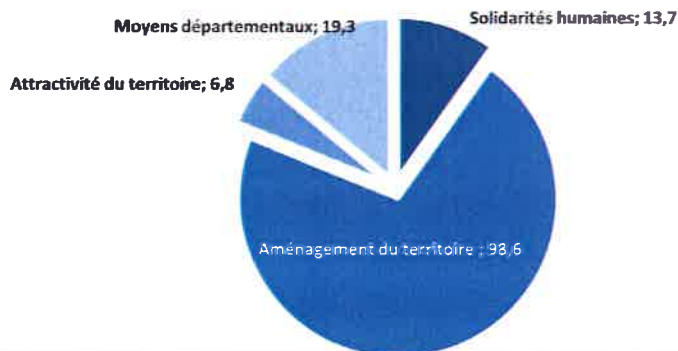
Budgets principal et annexe Département de Saône et Loire



Masse salariale répartie dans les politiques publiques

Dépenses réelles d'investissement 2025 (en M€)

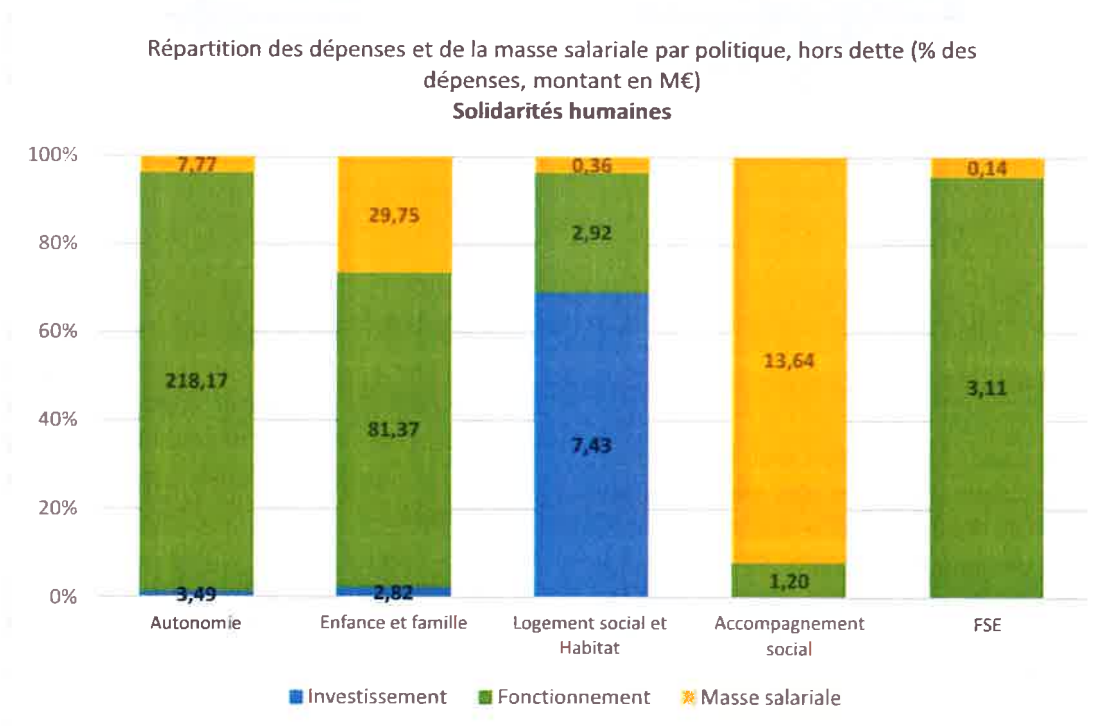
Budgets principal et annexe Département de Saône et Loire



Hors dette

SOLIDARITES HUMAINES : dans un contexte de besoins accrus, le Département augmente ses dépenses sur son cœur de compétence pour le territoire, en particulier pour l'enfance et l'autonomie

Pour être au plus près des besoins des habitants, le Département fait le choix de maintenir ses politiques publiques de Solidarités humaines, notamment en augmentant les dépenses consacrées à l'Autonomie et à l'Enfance. Le Département soutient également la reconnaissance du handicap, et sa prise en charge. S'agissant des familles, le Département apporte un soutien volontariste à la protection de l'Enfance et à la lutte contre les violences intra familiales. En effet, la prévention est centrale pour la protection de l'Enfance. Le Département agit enfin pour les habitants de Saône-et-Loire et dans la préservation de l'accès au logement, à l'autonomie économique et à la protection des plus vulnérables.

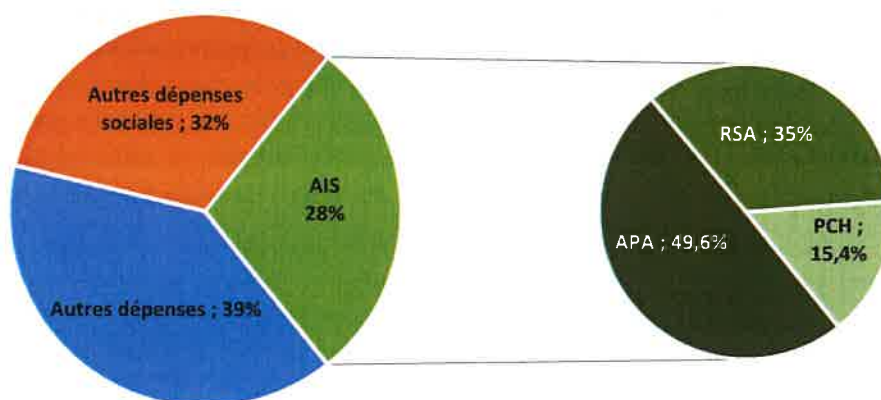


Accompagnement social : ensemble des agents polyvalents du service social départemental

** La masse salariale de la politique « Enfance et Famille » intègre la rémunération des assistants familiaux de l'aide sociale à l'enfance qui prennent en charge à leur domicile les enfants placés (13,8 M€)

La part des allocations individuelles de solidarités et des dépenses sociales reste prépondérante dans le budget départemental

Part des AIS dans les dépenses de fonctionnement
Budget principal Département de Saône et Loire



✓ Autonomie

Pour l'année 2025, le budget pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap s'élève à 217,9 M€.

Malgré un budget contraint, le maintien à domicile reste une priorité majeure pour le Département avec la poursuite des financements pour les projets suivants :

✓ La dotation complémentaire :

En 2025, la dotation complémentaire mise en œuvre à compter du 1er janvier 2023, pour le Département de Saône-et-Loire, viendra accompagner 21 services autonomie à domicile (SAD). Le montant des dotations attribuées au titre de l'année 2025 s'élève à 5,172 M€ (APA+PCH). Cette dotation permet, d'une part, de contribuer à l'amélioration de la qualité de

service rendu aux usagers et, d'autre part, de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie au travail du personnel d'intervention qui constitue un facteur d'attractivité dans un contexte tendu au niveau des ressources humaines.

Ces dépenses sont compensées à 100% par la CNSA sur la base des dépenses réelles réalisées par les services d'aide à domicile.

✓ La Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA)

En 2025, la contractualisation territoriale avec les acteurs du Chalonnois représente un montant de 0,19 M€. Cette dépense est intégrée dans le budget global de la CFPPA (2,16 M€), compensée à 100% par la CNSA sur la base des dépenses réelles réalisées.

Par ailleurs, le Département engagera en 2025 une nouvelle démarche de contractualisation avec les acteurs de la Bresse bourguignonne.

✓ Le soutien aux aidants

Le Département poursuit son financement en direction des proches aidants en s'appuyant sur les partenaires reconnus dans ce domaine permettant la mise en œuvre d'actions soutenues à hauteur de 70 K€ dont 36 K€ financés à 80% par la CNSA.

Politique en faveur des personnes handicapées

Au sein des 217,9 M€ alloués, **117 M€ seront mobilisés pour les politiques à destination des personnes en situation de handicap**, soit 53,7% du budget global.

- **L'aide sociale à l'hébergement (ASH)** constitue la majeure partie de ces crédits avec un montant de **79,8 M€** dont 70,41 M€ pour les personnes accueillies en foyers pour personnes adultes handicapées et 8,5 M€ pour les personnes en situation de handicap accueillies en EHPAD. Pour les structures PH, l'évolution des dépenses correspond à l'application d'un taux directeur de +1%. L'engagement du Département dans le plan « 50 000 solutions », est maintenu sur 2025. Ce plan porte uniquement sur les structures co-financées avec l'ARS. L'impact des créations de places est chiffré à 33,6 K€ (21 places de SAMSAH sur deux mois).
Le taux directeur pour les structures PA est fixé à +2%.
- **Les prestations individuelles** qui contribuent au maintien à domicile sont également marquées par des évolutions de leur périmètre ou de leur montant. Elles représentent **28,07 M€** dont 23,41 M€ pour la Prestation de Compensation du Handicap Adultes. La montée en charge de la PCH Parentalité et l'élargissement de l'aide humaine de la PCH aux personnes avec un handicap psychique,

cognitif ou des troubles du neurodéveloppement devraient se poursuivre sur 2025. La projection du réalisé 2025 prend en compte une évolution de +8% du nombre de bénéficiaires (+9% en 2024).

- Le budget pour les transports des élèves handicapés est maintenu à **3,3 M€** dans l'attente du chiffrage de l'impact financier lié aux nouveaux marchés qui seront effectifs pour la rentrée 2025/2026.

Politique en faveur des personnes âgées

Les politiques en faveur des personnes âgées seront créditées de 100,9 M€.

- **L'allocation personnalisée d'autonomie (APA)** constitue la principale dépense avec un montant de 83,73 M€.
L'estimation du réalisé pour l'**APA à domicile** est basée sur une activité similaire à 2024.

Par ailleurs, une diminution du tarif de prise en charge du portage de repas sera mise en œuvre à compter du 1^{er} juillet 2025. L'impact est chiffré à -0,2 M€ pour un semestre.

Sur l'APA en établissement, la valeur du point GIR est portée à 8,19 € (8 € en 2023).

- L'Aide Sociale à l'hébergement (ASH) représente 13,83 M€.

Le montant des recettes de fonctionnement est prévu à hauteur de **68,6 M€**.

Une réforme des concours CNSA est mise en œuvre en 2025. Une notification rectificative est prévue avant l'été qui intégrera tout le périmètre de la fusion (APA, PCH, article 47 et tarif plancher) hors les concours pour la dotation complémentaire, l'AMI et la CFPPA qui sont maintenus tels qu'actuellement.

Le budget d'investissement permettra la poursuite du soutien aux projets immobiliers déjà lancés des établissements Personnes

âgées – personnes handicapées - Enfance tels que :

- Projet de l'EHPAD rattaché au Centre hospitalier de Louhans : 0,21 M€
- Projet de l'Accueil de jour les Eglantines de l'association Papillons Blancs Bourgogne sud : 30 K€
- Projets de l'association ADFAAH : 0,29 M€

Ou de soutenir de nouveau projets tels que :

- Projet de rénovation des foyers de Charnay de l'UGEACM : 0,65 M€
- Renouvellement de 0,59 M€ pour la reconstruction de l'EHPAD de Pierre de Bresse.

Une enveloppe de 0,4 M€ est également budgétée pour le soutien aux établissements « Personnes âgées et SAAD » en difficulté.

Pour les aides à l'investissement hors restructuration EHPAD, le montant pour 2025 s'élève à 0,6 M€.

A noter également trois dispositifs listés ci-dessous :

- **Adaptation des logements des accueillants familiaux : 15 K€**
Ce soutien financier est inscrit au Règlement départemental de l'aide sociale (RDAS). Il représente 80% du coût des travaux et dans la limite de 6 K€ sur 3 ans.
- **Appartement domotique : 1 K€**
La convention signée avec la MFSL à qui la gestion de l'appartement domotique a été confiée prendra fin au 31 décembre 2025.
- **L'habitation inclusif : 19 K€** relatif au versement du solde de la Résidence Jacques Brel.

✓ Enfance et Famille

L'ensemble du budget Enfance et famille, masse salariale des assistants familiaux comprise, s'élève à 95,05 M€ en 2025 en fonctionnement, soit une hausse de +4,63% par rapport au total voté 2024 et près de +7%

par rapport au réalisé présenté en compte administratif 2024.

Cette progression importante du budget traduit la politique volontariste portée par le Département pour répondre à des besoins en forte évolution. Elle résulte de plusieurs axes de travail mis en œuvre depuis 3 ans :

- Le renforcement des actions de prévention,
- La poursuite du déploiement de solutions nouvelles de placement, face au nombre croissant d'enfants confiés en Saône-et-Loire et pour apporter des réponses adaptées aux difficultés multiples que rencontrent ces jeunes qui nécessitent une diversification de l'offre classique. Les services ouverts en 2023 et 2024 sont désormais financés en année pleine.
- Le souhait de compléter cette adaptation de l'offre d'accueil par un meilleur accompagnement des sorties du dispositif de protection de l'enfance, et notamment du placement, et le développement d'accueils hors cadre institutionnel :
 - Le développement de l'accueil d'enfants bénéficiaires d'une mesure de placement chez des tiers,
 - La création de nouvelles mesures d'accompagnement renforcées à domicile pour accompagner les retours en famille à l'issue d'une mesure de placement (120 places),
 - Le renforcement des dispositifs d'accompagnement des jeunes majeurs, pour sécuriser leur sortie des dispositifs de protection de l'enfance,
- La prise en compte des mesures de revalorisation salariales applicables aux personnels des établissements,
- La hausse du SMIC au 1^{er} novembre 2024 et l'évolution de l'inflation, avec des

conséquences sur la rémunération des assistants familiaux, et sur la tarification des établissements de protection de l'enfance.

En matière de prévention et de protection maternelle et infantile (PMI) (2,37 M€), les interventions reposent essentiellement et directement sur les services départementaux (médecins, sage femmes, cadres de santé, puéricultrices, conseillères conjugales et familiales, etc...) et marginalement sur des externalisations (Exemple : Centres de santé sexuelle). Les dépenses sont en légère augmentation, pour décliner les orientations du schéma unique des solidarités.

Ainsi, un diagnostic sur les besoins des parents en situation de handicap en matière de soutien à la parentalité sera mené, afin de mesurer les besoins d'adaptation de l'offre d'accompagnement existante tant dans le champ du soutien à la parentalité que de l'accompagnement médico-social.

Par ailleurs, un appel à projets conjoint avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) permettra de redéfinir l'offre de médiation familiale sur la partie nord du Département pour l'année 2025.

Le Département poursuivra les actions engagées dans le cadre du schéma unique des solidarités et du schéma départemental des services aux familles pour renforcer l'accompagnement en prévention, le soutien à la parentalité sur les différentes tranches d'âge, mieux valoriser les missions de PMI et des centres de santé sexuelle, accompagner la mise en place de démarches qualité au sein des établissements d'accueil du jeune enfant,...

En matière de protection de l'enfance (92,67 M€) y compris la masse salariale des assistants familiaux (un peu plus de 230), les modalités d'interventions sont de plusieurs types :

- des actions de prévention des situations de fragilité et de marginalisation des jeunes,

par l'intermédiaire de services autorisés de prévention spécialisée,

- des actions à domicile, assurées par les services territorialisés du Département s'agissant de l'aide éducative à domicile (AED) et par des structures autorisées, tarifées s'agissant des techniciens d'intervention sociale et familiale (TISF) et de l'aide éducative en milieu ouvert (AEMO) (8,51 M€) hors masse salariale du Département,
- le traitement des informations préoccupantes, au plan départemental assuré par la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) et local (équipes pluridisciplinaires sur les territoires d'action sociale (TAS)),
- des actions de prise en charge des enfants confiés (70,58 M€) faisant appel aux établissements et services autorisés, aux assistants familiaux employés par le Département et aux agents du siège du Département (pilotage et coordination, tarification, exécution budgétaire, outillage et ressources, etc...) et aux agents des territoires d'action sociale (décisions individuelles, suivi socio-éducatif)
- des actions de mise à l'abri et d'accompagnement des mineurs non accompagnés (10,98 M€),
- des actions d'accompagnement des jeunes majeurs sortis des dispositifs de protection de l'enfance,
- le suivi et la gestion des tutelles d'enfants mineurs, ainsi que l'exercice de la mission d'administrateur ad'hoc,
- des actions de pilotage et de coordination du dispositif de protection de l'enfance sur le territoire.

Dans la suite du plan enfance et du schéma unique des solidarités, plus qu'un développement général du nombre de places offertes dans le dispositif actuel de protection de l'enfance de Saône-et-Loire, l'ambition est de mieux couvrir le Département en approfondissant la diversification des modes

d'accompagnement, à travers des réponses innovantes.

Les actions engagées par le Département en 2025 sur la protection de l'enfance répondront aux objectifs suivants :

- Adapter les modalités d'accompagnement des enfants, par la réflexion sur les pratiques professionnelles et les partenariats, sur les informations préoccupantes, les mesures de milieu ouvert et le placement,
- Mieux accompagner les sorties des dispositifs de protection de l'enfance et l'accueil d'enfants chez des tiers,
- Poursuivre l'adaptation de l'offre d'accueil des enfants,
- Engager une démarche conjointe avec l'ARS et la MDPH autour de la double vulnérabilité des enfants protégés par l'aide sociale à l'enfance et en situation de handicap,
- Favoriser une dynamique d'interconnaissance partenariale dans la suite des assises départementales de la protection de l'enfance.

Pour ce qui concerne l'investissement, l'année 2025 est notamment marquée par la poursuite du projet « Village d'enfants » pour un montant global estimé à 5,3 M€, dont 2,75 M€ de subvention sur l'année 2025 pour la première phase des travaux.

✓ Logement social et Habitat

L'année 2025 verra la mise en œuvre du pacte territorial France Rénov avec 9 EPCI autour des missions de dynamique territoriale et d'informations, conseils et orientation des ménages, l'objectif étant de contribuer à la mise en place d'un Service Public de la Rénovation de l'Habitat.

Cette convention cadre prévoit une enveloppe supplémentaire de fonctionnement attribuée à Habitat 71, opérateur de ce service à hauteur de 0,23 M€ financés à 50% par l'ANAH et 25%

par les EPCI concernés, soit une charge nette pour le Département de 56 K€.

A noter également le maintien du projet de mise en place d'un CLAJ départemental.

✓ L'action sociale territoriale

Le Département poursuivra la mission d'accompagnement pour la définition d'une feuille de route pour le Service Social Départemental (SSD) avec un engagement financier à hauteur de 48 K€ sur 2 années (2024 et 2025).

La mise en œuvre de la 2^{ème} année du Contrat Local des Solidarités pour un montant de 0,88 M€ permettra de financer deux projets phares du dit contrat :

- La mise en place d'équipes mobiles de prévention des expulsions locatives ;
- La création d'équipes mobiles pour l'accompagnement des personnes vulnérables.

Une recette de l'Etat est attendue à hauteur de 0,61 M€ conformément à la convention signée.

Enfin, les dépenses pour la mise en œuvre du programme « Violences infra familiales » sont estimées à 0,15 M€

✓ Gestion de la subvention globale du Fonds Social Européen

L'ensemble du budget FSE, masse salariale comprise, s'élève à 3,25 M€ en 2025.

Par délibération de l'Assemblée départementale en date du 16 septembre 2022, le Département a renouvelé son statut d'organisme intermédiaire sur la programmation FSE+ 2021-2027, qui permet de financer des projets au bénéfice des personnes les plus exposées à des difficultés d'insertion professionnelles et sociales, pour un montant conventionné de 8,61 M€ sur la période de 2021 à 2025.

Il est prévu sur le second semestre 2025 après validation de l'avenant par l'autorité de gestion déléguée (DREETS), de lancer cinq Appels à projets :

Trois Appels à projets sur la **priorité 1 / Objectif spécifique H** : « Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés » :

- Encadrement et accompagnement des publics en ateliers et chantiers d'insertion – ACI (2026-2027)
- Dispositifs d'accompagnement à l'emploi destinés aux personnes confrontées à une exclusion du marché du travail (Accompagnement socio-professionnel renforcé / facilitateur des clauses sociales / Stratégies territoriales d'insertion et innovation sociale) (2026-2027)
- Actions pour la levée des freins à l'emploi des publics qui en sont

éloignés (Mobilités / Illettrismes)
(2026-2027)

Un Appel à projets sur la **priorité 1 / Objectif spécifique L** : « Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants » (juin 2025 à décembre 2027)

Un Appel à projets sur la **priorité 2 / Objectif spécifique A** : « Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation pour tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, en particulier par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, pour les chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail, et pour les personnes inactives, ainsi que par la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale ». (2026-2027).

AMENAGEMENT TERRITORIAL : Soutenir les dynamiques territoriales et la réalisation de projets d'avenir tout en préservant l'environnement

Malgré les contraintes financières, le Département poursuit son « rôle d'aménageur du territoire ».

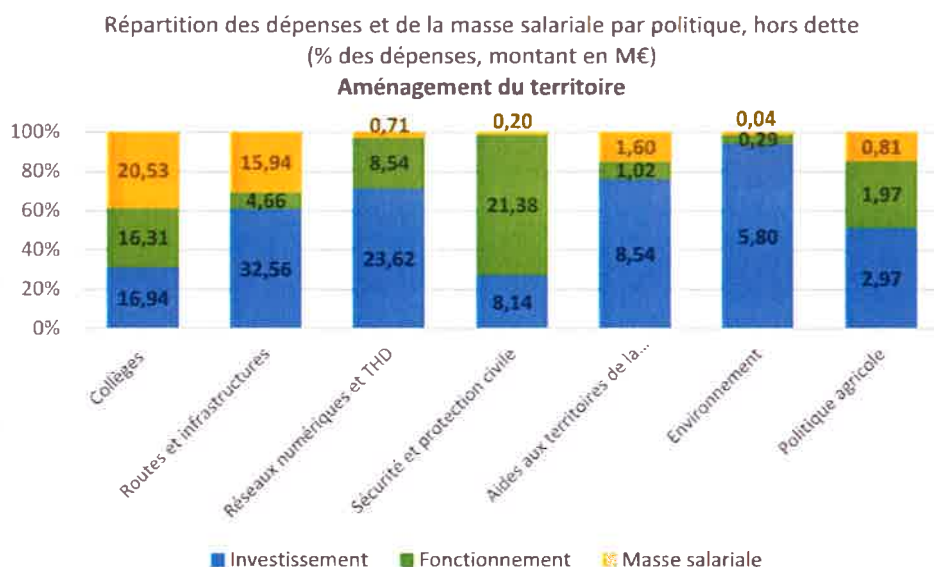
Il maintient son engagement fort auprès des communes et de leurs groupements afin de favoriser la conservation du patrimoine, d'assurer l'attractivité de tous les territoires, de soutenir l'activité économique locale et d'assurer les services de proximité.

Après le déploiement de la fibre optique, il intervient désormais, pour assurer les besoins futurs de densification, d'extensions, d'enfouissement des câbles et pour accompagner les usagers et promouvoir les services du numérique.

Il s'attache également à conforter le maillage des collèges sur tout le territoire et à garantir les conditions optimales pour la réussite de tous les élèves. En outre, les dépenses de ce secteur d'activité permettent d'assurer l'entretien et la sécurisation du patrimoine routier et des ouvrages d'art, ainsi que l'aide à la valorisation et à l'adaptation du secteur agricole.

Tout en assurant le développement indispensable de son territoire, le Département répond aussi aux enjeux de la transition écologique, notamment, en investissant dans la rénovation énergétique des bâtiments départementaux et en poursuivant le déploiement de son Plan environnement.

Le Département prévoit également près de 30 M€ pour assurer la sécurité de ses habitants, et à ce titre, maintient son soutien financier au SDIS et investit pour la rénovation et la reconstruction de plusieurs gendarmeries dans le cadre du plan national « 200 nouvelles brigades de Gendarmeries ».



* La masse salariale en matière agricole intègre la prise en charge du personnel d'Agrivalys. Cette dépense de masse salariale est facturée par le Département à Agrivalys.

✓ Collèges

Le budget 2025 consacré aux politiques publiques liées aux collèges est proposé à hauteur de 32,8 M€ en diminution de 5,28 M€ par rapport au budget voté en 2024. Cette diminution de près de 14% s'inscrit dans le cadre de la solidarité entre les différentes politiques du Département tout en préservant les moyens mis à disposition des collèges pour fonctionner. Les choix effectués permettent de garantir la continuité d'actions éducatives ambitieuses et d'une politique dynamique en faveur de la jeunesse.

Le budget total de fonctionnement proposé sur la politique publique des collèges est de 16,31 M€.

Les dotations de fonctionnement versées aux collèges publics (4,3 M€) comme celles versées aux collèges privés (2,84 M€) sont maintenues intégralement afin de ne pas mettre en difficulté leur propre équilibre budgétaire.

Les collèges bénéficient également des deux subventions liées à la restauration et qui leur permettent d'acheter des produits locaux sur la plateforme Agrilocal. Ces deux subventions, calculées au plus près de la réalité sont respectivement de 0,11 M€ et de 0,69 M€. La prise en charge de la différence entre le tarif de restauration départemental et celui de la Région bénéficie aux élèves des collèges de Cluny et de Louhans pour 90 K€.

0,19 M€ ont également été préservés pour prendre en charge les besoins exceptionnels des collèges au travers de dotations complémentaires, de participation à la matière d'œuvre ou de réparations de matériels de cuisine.

Le Département prend en charge de façon croissante des dépenses qui revenaient antérieurement aux collèges. Ainsi les dépenses de gaz et d'électricité, dans les marchés mutualisés départementaux, sont

estimées pour 2025 à 2,5 M€ pour le gaz et à 2,98 M€ pour l'électricité. Il est à noter une diminution des prix de l'énergie puisqu'en 2024, les dépenses de gaz effectivement payées se sont élevées à 3,5 M€ et celles d'électricité à 3,17 M€.

Par ailleurs, le Département finance pour 0,33 M€ les dépenses des collèges liées aux ascenseurs, aux portails, aux machines à affranchir ou à la fourniture d'entretien et de petits équipements. 0,94 M€ sont également consacrés à des dépenses d'entretien ou de réparation dont 0,11 M€ pour des locations mobilières, 50 K€ pour des réparations urgentes sur les logements, 0,26 M€ pour des entretiens périodiques ou 0,4 M€ pour des réparations imprévues.

L'informatisation dans les collèges représente une dépense de 0,47 M€ et regroupe, notamment, les frais de télécommunication pour 0,18 M€ et la maintenance des photocopieurs pour 0,2 M€.

Le Département a fait le choix de préserver ses actions éducatives en faveur des collégiens, en réservant une enveloppe globale de 0,48 M€ ; en baisse par rapport à 2024 (0,51 M€ de réalisés). Ainsi le Conseil départemental des jeunes est financé à hauteur de 70 K€ pour l'exercice 2025, l'enveloppe réservée à l'appel à projets des collégiens diminue de 0,26 M€ à 0,22 M€ pour s'ajuster au plus près des besoins réels des collèges sur les années précédentes. 50 K€ seront consacrés à des actions éducatives nouvelles qui interviendront dans les collèges à compter de la rentrée de septembre 2025.

Au-delà des collégiens, la politique en faveur de la jeunesse bénéficie d'un budget de 0,25 M€ dont 0,14 M€ sont consacrés au soutien aux accueils de loisirs et 17 K€ aux aides apportées aux jeunes se formant au BAFA, au BAFD ou au BNSSA.

Les recettes de fonctionnement sont proposées en stabilité à 2,1 M€ et concernent

principalement le reversement par les collèges d'une part des recettes de restauration.

Près de 17 M€ d'investissement dans les collèges,

Le montant total des budgets en investissement en faveur des collèges est de 16,94 M€.

Les collèges publics bénéficient toujours d'un important soutien du Département pour les mobiliers et matériels de cuisine (0,55 M€) ou les mobiliers et matériels pédagogiques (0,16 M€). 0,78 M€ sont consacrés aux mobiliers scolaires ou aux équipements destinés aux agents des collèges pour leurs missions d'entretien et de maintenance.

Les investissements en matériels informatiques sont une dépense importante pour le Département qui consacre 1,74 M€ à l'achat d'ordinateurs, de tablettes, de photocopieurs, de vidéoprojecteurs mais aussi à tout le matériel nécessaire au bon fonctionnement des réseaux.

En matière de transport, les collèges bénéficieront d'une enveloppe de 0,1 M€ pour l'acquisition de véhicules électriques et de 40 K€ pour l'installation de nouveaux abris à vélos.

Les investissements pour les collèges privés sont estimés à 0,21 M€ notamment pour sécuriser ou rendre accessible leurs établissements.

Les travaux dans les collèges représentent une part importante des investissements du Département avec 12,91 M€ de crédits en 2025.

La rénovation complète des deux éco collèges Saint Marcel et Saint Germain du Bois se poursuivra avant un début concret des travaux prévus pour 2026. Les collèges de Verdun -Ciel

et de Paray-le-Monial feront l'objet d'importants travaux de rénovations globales.

La rénovation du collège de Sanvignes avant le début des travaux prévus en 2026, représente 0,7 M€ pour le budget de cette année.

Afin d'adapter les collèges de Chalon-sur-Saône aux évolutions démographiques, une autorisation de programme de 1,1 M€ est créée pour le collège Camille Chevalier (amélioration des sanitaires et des locaux), une autre de 3 M€ pour Jean Vilar prévoyant la reconstruction de la demi-pension et 0,6 M€ permettront des aménagements dans celle de Jacques Prévert. La mise en conformité de la SEGPA du collège Schuman à Mâcon sera engagée avec une enveloppe de 1,5 M€.

La sécurisation des collèges demeure la préoccupation essentielle du Département et la mise en place de la vidéoprotection se réalise dans tous les collèges grâce à l'autorisation de programme de 6,4 M€.

1 M€ sont réservés aux travaux imprévus qui ne manqueront pas de survenir en cours d'année.

✓ **Infrastructures et mobilité**

Le budget des routes 2025 traduit la volonté politique de déployer suffisamment de moyens pour :

- Maintenir globalement le patrimoine dans son état actuel, jugé satisfaisant. Le but est de ne pas générer dans le futur de surcoûts d'entretien d'une infrastructure qui serait usée et vieillie car n'ayant pas été rénovée ni entretenue (ce qu'on appelle la dette grise). Réaliser des interventions d'entretien régulières revient, dans le domaine des routes et des ponts, environ 3 fois moins cher que le scénario consistant à attendre que les dégradations soient telles qu'il faille reconstruire l'infrastructure. Un pays comme

l'Allemagne, par exemple, qui a laissé se dégrader ses routes, doit aujourd'hui assumer des charges d'investissement massives.

- Poursuivre l'effort d'entretien d'un parc d'ouvrages d'art comportant plus de 124 ponts non courants pour un total de 1 892 ponts et 714 murs. Cette volumétrie particulière, notamment concernant les ouvrages non courants, rend le département de Saône-et-Loire très atypique dans le paysage des départements français, en particulier par rapport à ses voisins.

- Poursuivre le programme de construction du réseau de voies vertes et engager de façon raisonnable les opérations du Plan Tous à Vélos (PTAV), dont le but est de développer, en accompagnement des communes et de leurs regroupements, un réseau cyclable à l'échelle du département.

A noter, par ailleurs, que la contribution du Département au projet de la RCEA est imputée sur les crédits d'investissement. Elle devait être de 8 M€ en 2025 et 4,5 M€ en 2026, mais elle a été lissée à 2,5 M€ par an sur les années 2025 à 2029 pour tenir compte du retard pris par l'Etat pour achever la phase 2 du projet.

Le montant du budget de fonctionnement est de 4,66 M€. Il concourt, pour grande partie, à l'activité des centres d'exploitation notamment en matière de petit entretien patrimonial. Ces missions sont essentielles pour assurer au quotidien la sécurité et la bonne viabilité du réseau, pour limiter l'apparition de pathologies graves et pour retarder l'investissement lourd.

Les prévisions 2025 traduisent un effort d'optimisation dans les opérations d'entretien et une adaptation à la marge des niveaux de service.

Concernant la viabilité hivernale, il est proposé de réduire de moitié le nombre de circuits externalisés auprès d'entreprises privées, ce qui se traduit par une diminution de 0,15 M€ des dépenses pour ce poste par rapport au budget primitif 2024.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1,23 M€. Elles proviennent principalement des droits de voirie en constante augmentation depuis quelques années.

Le montant des investissements s'élève à 30,15 M€,

Les postes de dépenses les plus importants du budget sont :

- Les opérations d'entretien préventif des chaussées, pour un montant de 12 M€
- L'entretien des ouvrages d'art, pour un montant de 6,92 M€
- Le développement et la sécurisation du réseau, à hauteur de 3,78 M€
- La contribution à la RCEA, à hauteur de 2,5 M€
- Réparations lourdes et le développement des voies vertes, à hauteur de 1,72 M€

Les principaux nouveaux projets qui seront réalisés ou engagés en 2025 sont :

- Le carrefour à feux de Lux sur la RD906 (travaux)
- La déviation de la RD465 à Cluny (études)
- La construction d'un giratoire à Allériot sur la RD673 (travaux)
- Le réaménagement de la RD906 à Saint Rémy, en entrée Sud de l'agglomération de Chalon-sur-Saône (travaux)
- Le réaménagement de la RD19, communes de Champforgeuil et Fragnes, en entrée Nord de l'agglomération de Chalon-sur-Saône (travaux)
- La correction du profil de la RD906 à Sancé afin de résorber une zone accidentogène en entrée Nord de l'agglomération de Mâcon
- La réparation structurelle et le confortement du talus soutenant la RD138 à Saint Sernin
- Le giratoire de Charolles (études)
- La construction d'une voie verte entre Paray-le-Monial / Charolles / Vendenesse-les-Charolles (étude et travaux)
- Le remplacement du pont des Ramées (buses métalliques) sur la RD25 à Gueugnon (travaux)
- La réhabilitation du pont de Vincelles sur la RD13 (travaux)

- La réhabilitation du pont de Bragny (1ère partie des travaux)
- La réhabilitation du pont de Chambilly (études)
- La réhabilitation du pont de la Truchère (études)
- La réhabilitation du pont de Paron (fin des études et maîtrise d'œuvre travaux)
- La réhabilitation du pont d'Iguerande (études).

Les recettes d'investissement s'élèvent à 0,37 M€ comprenant les différentes participations aux travaux d'aménagement et sur les ouvrages d'art frontaliers.

✓ Aménagement numérique - Très Haut débit

Le Schéma Départemental d'aménagement numérique du territoire (SDANT) a donné lieu à la construction par le Département de trois infrastructures de réseau pour lutter contre la fracture numérique : des pylônes de téléphonie mobile dans les zones blanches, la construction de 45 montées en débit du réseau cuivre, le réseau de fibre optique pour desservir 102 000 foyers et entreprises. Le Département assure le maintien en état opérationnel de ces infrastructures. Une réflexion sur l'avenir des montées en débit dans le contexte de la fermeture du réseau ADSL sera menée en cette année 2025.

Après la construction du réseau de fibre optique, terminé en 2024, le Département accompagne les usagers avec son nouveau service NUMERIQUE71 et développe un catalogue de services numériques visant à la promotion et l'expansion des usages à travers son Schéma Départemental des Usages et des Services du numérique (SDUSN).

Au titre du budget principal, en fonctionnement, un montant de 0,21 M€ est prévu en 2025 pour couvrir les frais principalement liés :

- A la maintenance des montées en débit (48 K€)
- A la mise en place des premières actions du Schéma Départemental des Usages et Services du numérique (0,15 M€).

Le prévisionnel de recettes pour l'exercice est de 0,46 M€, réparti de la manière suivante :

- 12 K€ de redevances d'usage des pylônes de téléphonie mobile
- 92 K€ de redevances d'usage des montées en débit.
- 0,36 M€ de redevances de mise à disposition des fourreaux de montée en débit et de frais de mise en service associés

Pour les dépenses d'investissement, des crédits à hauteur de 0,6 M€ seront consacrés à la mise en œuvre des premières actions du Schéma Départemental des Usages et Services du numérique.

Le réseau de fibre optique fait l'objet d'un budget annexe, qui pour l'exercice 2025 prévoit 21,8 M€ d'équipement pour couvrir les dépenses des derniers chantiers et le solde administratif des marchés et contrats en cours, dont notamment les derniers protocoles transactionnels avec les entreprises.

Après la phase exceptionnelle de premier établissement, l'activité du Département sera focalisée sur l'exploitation du réseau : des travaux d'extension du réseau pour desservir les nouvelles constructions, d'enfouissements coordonnés programmés par le Sydesl, et de dévoiements éventuels du réseau. Le budget réservé à ces opérations dites de vie du réseau s'élève en 2025 à 4 M€.

Le montant des subventions attendues en 2025 de l'Etat et de la Région au titre du déploiement du réseau s'élèveront à 4 M€.

Hors charges liées à la dette, les dépenses d'exploitation couvrent les frais de personnels, les coûts de refacturations des prestations assurées par le budget principal pour le compte

du budget annexe, et les charges diverses de gestion pour un montant de 2,85 M€.

Par ailleurs, un montant de 4,8 M€ est prévu en charges exceptionnelles pour tenir compte des désaccords existants sur le montant des décomptes généraux des 7 marchés de travaux de déploiement. Des négociations sont en cours pour trouver des accords qui pourraient se traduire par des avenants transactionnels. Néanmoins, il existe un risque de ne pas obtenir la totalité des accords, et cela pourrait entraîner l'obligation pour le Département de verser des dédommagements aux entreprises.

Le montant des recettes d'exploitation est estimé à 6,2 M€ avec principalement la redevance versée par la SPL BFC Numérique (5,0 M€).

✓ Sécurité et protection civile

28,48 M€ accordés par le Département aux services de secours et à la protection civile en 2024

Pour 2025, le Département poursuivra sa stratégie de soutien au SDIS 71, définie par le Schéma Départemental d'Analyse et de Couvertures des Risques (SDACR) et par une convention de partenariat pour la période 2024-2026.

Le Département assure son soutien financier aux services d'incendie et de secours par le versement de trois contributions :

- Une participation annuelle maximale de « continuité de service » de 21,3 M€ en fonctionnement destinée à couvrir en partie les charges récurrentes du SDIS 71.
- Une subvention en annuité (intérêts et capital) par laquelle le Département poursuit sa politique de subventions directes d'équipement en évitant au SDIS 71 de recourir à l'emprunt pour financer ses programmes structurants

IMMO I et II. Elle sera de 1,02 M€ en 2025

- Une participation annuelle de « continuité de service » de 3,5 M€ en investissement permettant la réalisation des plans immobilier, l'acquisition de matériels et d'équipements (notamment les véhicules). Le solde de la participation annuelle 2024 n'ayant pas versé avant la clôture de l'exercice 2024, celui-ci est également prévu à hauteur de 2,5 M€ sur 2025.

Enfin, le Département permet d'assurer les conditions de bonne organisation de la journée départementale des armées qui se tiendra en 2025.

Le Département poursuivra son dispositif d'aide au permis de conduire des jeunes sapeurs-pompiers (30 K€) ainsi que celui destiné à la mise à niveau opérationnel des Centres de première intervention (66 K€).

Déploiement du plan national « 200 nouvelles brigades de Gendarmeries » sur le territoire départemental

Enfin, dans le cadre de la convention partenariale avec la Gendarmerie Nationale et le Département pour construire, rénover ou étendre huit casernes les plus prioritaires ainsi de quatre autres issues du plan 200 Gendarmeries sur la période 2024-2029, une ouverture d'AP est programmée pour Verdun-Ciel à hauteur de 3,4 M€. Selon les décisions ministérielles, celle de Toulon-sur-Arroux pour 4,2 M€ pourrait être ouverte en cours d'année 2025.

✓ Aides aux territoires de la Saône-et-Loire

Le Département a choisi de maintenir son soutien aux collectivités aussi bien en termes



Pour la Saône et Loire, le Département agit !

d'ingénierie que de financement de projets des collectivités nécessaires au maintien des services au public.

Il poursuit également ses actions dans le domaine de l'environnement en particulier dans les domaines de l'eau et de la biodiversité.

Au niveau des dépenses de fonctionnement (1,31 M€), Le Département poursuit son soutien à l'ingénierie au bénéfice des collectivités par un conseil porté directement par ses services tels que l'assistance technique dans les domaines de l'eau (budget de 60 K€ hors personnel et moyens généraux), l'appui au développement des énergies renouvelables, le service de conseil en ingénierie de premier niveau ou les conseils apportés en patrimoine, culture ou randonnées.

Parallèlement, le Département adhère et participe au financement d'organismes qui apportent du conseil aux collectivités tels que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), l'Agence Technique Départementale 71 (ATD), le Parc National Régional du Morvan (PNRM) ou le Syndicat Mixte Départemental de Sécurisation et de Gestion des Réseaux d'Eau Potable (SYDRO) et adhère au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) et l'aérodrome de Saint-Yan Air'e Business pour un budget de 1 M€.

Concernant, les politiques biodiversité, le Département participe à l'entretien des 6 Espaces Naturels Sensibles (ENS) départementaux, en développe des nouveaux et participe au fonctionnement du Conservatoire d'Espace Naturel de Bourgogne (CENB) pour un montant de 0,11 M€.

Il est également adhérent à l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Saône et Doubs et à l'Etablissement Public Loire (EPL) pour une somme de 97 K€.

A noter, 0,55 M€ de recettes sont attendus en majorité des Agences de l'Eau, de l'Agence

Régional de Santé et de l'ADEME, principalement pour des missions en lien avec la politique de l'Eau et des Energies renouvelables.

Appel à projets territorial 2025 : 11 M€ à destination des collectivités territoriales de Saône-et-Loire et pour l'environnement

Pour les dépenses d'investissements (14,13 M€), l'aide aux collectivités pour le développement de leurs projets reste un axe fort de la politique départementale.

Ainsi, pour 2025, une nouvelle enveloppe de crédits d'engagement de 11 M€ est ouverte pour les appels à projets « territoire » dont 4 M€ pour les projets entrant de la cadre du « Plan environnement ». Les crédits de paiement pour l'ensemble des aides aux territoires représentent 10,89 M€ pour les Appels à projets (tout millésime confondu) et 0,95 M€ pour le solde des dossiers votés dans le cadre des aides exceptionnelles aux territoires.

Les collectivités peuvent ainsi bénéficier de fonds pour leurs projets de services à la population (mairies, écoles, salles des fêtes, gymnases, salles pour les associations etc. ...), pour l'urbanisme, le cadre de vie et l'environnement (aménagement centre bourg, réseau d'eau et d'assainissement, biodiversité etc. ...), pour la culture, le tourisme, la voirie et les services de santé.

D'autres fonds sont également ouverts pour les territoires pour les contrats de canaux (Canal du Centre, Canal Loire et le futur contrat « Grande Saône ») ou le soutien à l'aérodrome de Saint Yan pour un total de 0,1 M€.

Les aides de recherches de nouvelles ressources en eau dans le Charolais Brionnais / Val de Loire et l'étude ressources usages 2025 et les aides aux interconnexions sont inscrites pour un montant de 0,5 M€ en 2025 subventionnées à 50% par les Agences de l'eau.

✓ Politique environnementale

Le Département a fait du changement climatique l'une de ses grandes priorités en votant le 18 juin 2020, le Plan Environnement 2020-2030 qui, tout en proposant des solutions concrètes d'adaptation face à la hausse des températures et du prix de l'énergie, constitue un levier pour l'économie locale et l'attractivité des territoires.

Le budget du Plan environnement représente une enveloppe globale de près de 15 M€ en 2025.

Il est porté en partie par la gestion de projets portée par la DGA Aménagement afin d'assurer le pilotage d'actions innovantes et s'appuie en outre sur les budgets des directions parties prenantes.

Le Plan environnement s'organise autour de cinq entrées qui répondent au besoin de qualité de vie exprimé par les territoires d'où part la vie des Saône-et-Loiriens : les Plans Nature, Eau, Logement, Eco collèges et Tous à vélo développés ci-dessous.

Les bilans annuels successifs du Plan environnement sont à la hauteur de l'engagement des élus et des moyens déployés pour cette transformation. Conçu pour s'étoffer avec l'évolution des besoins et l'évaluation des actions, le Plan environnement 2020-2030 s'est enrichi au fur et à mesure :

- ✓ Dès 2021, Pour mobiliser toutes les énergies au service de l'ambition climatique, le Département a voté une enveloppe complémentaire annuelle dans l'Appel à projets en faveur des communes et de leurs groupements.
- ✓ En 2021 également, le Plan « Mon environnement, ma santé » est venu compléter l'axe 5 : agir pour un environnement plus sain. En ligne de mire, la réduction de

l'exposition de tous aux perturbateurs endocriniens, enjeu de santé publique.

- ✓ En 2022, le Plan Tous à vélo en Saône-et-Loire 2022 – 2025, a pour ambition de promouvoir, faciliter et sécuriser la mobilité quotidienne à vélo.
- ✓ En 2023, afin d'incarner la décarbonation des pouvoirs publics, le Département a adopté sa stratégie bas-carbone : le Plan Celsius 2023-2030.
- ✓ En 2024, à des fins d'exemplarité, le Département a intensifié ses démarches visant à accroître l'écoresponsabilité en interne très liée au changement des usages.

En 2025, plusieurs sujets transversaux viendront compléter la feuille de route :

- ✓ Poursuivre les études autour du développement des énergies renouvelables (EnR) et l'indépendance énergétique du Département
- ✓ Développer la démarche d'économie circulaire engagée autour de la rénovation construction du patrimoine bâti départemental
- ✓ Former à l'écoconduite les premiers agents rouleurs avec l'objectif suivant : tous les agents amenés à se déplacer régulièrement seront formés d'ici 2027
- ✓ Elaborer et mettre en place un outil d'observation de la trajectoire carbone
- ✓ Progresser dans l'acquisition de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées
- ✓ Développer les solutions d'aides à la rénovation énergétique par l'intermédiaire du Pacte territorial

Le montant total du budget de fonctionnement proposé pour 2025, proche de 0,3 M€ permettra la réalisation des actions suivantes :

- ✓ Plan Tous à vélo 2022-2025 : Seconde édition des Assises vélo et autres actions (16 K€) co-financée par l'ADEME



Pour la Saône et Loire, le Département agit !

- ✓ Plan nature : entretien des ENS, soutien aux associations environnementales et animations diverses (0,11 M€)
- ✓ Voies vertes : entretien et cotisations diverses (0,13 M€)
- ✓ Bilan à mi-parcours du Plan environnement (16 K€)

Pour l'investissement, les prévisions sont listées ci-dessous :

- ✓ Plan nature : valoriser les espaces remarquables de biodiversité et intensifier le maillage vert du territoire (0,9 M€)
- ✓ Plan éco collèges : faire des collèges, des établissements vitrines de la politique environnementale menée (4,5 M€)
- ✓ Plan logements : accélérer la transition énergétique du territoire pour qu'elle profite à un plus grand nombre de Saône-et-Loiriens (2,6 M€)
- ✓ Plan eau : maintenir et renforcer la capacité collective des territoires à préserver l'eau (1,5 M€)
- ✓ Plan vélo 2022 2025 : encourager les mobilités quotidiennes moins polluantes (1,4 M€), actions co-financées par l'ADEME
- ✓ Appel à Projets « Environnement » (3,4 M€ en crédits de paiement)
- ✓ Autres (0,3 M€)

✓ Soutien à la politique agricole

Le Département poursuit son soutien fort au monde agricole en 2025 avec un budget global de 4,42 M€ (investissement 2,44 M€ et 1,97 M€ en fonctionnement) alloué à cette politique qui s'articule autour de 4 axes :

- 1/ L'adaptation des exploitations aux changements et aléas climatiques
- 2/ Le soutien à la solidarité et la santé de la profession agricole.

3/ Le développement du manger sain, de qualité et local pour tous

4/ L'attractivité du territoire au travers de la valorisation des produits d'excellence

Cette année 2025 devrait permettre le vote et la mise en place du plan d'actions « phase 2 » du Plan alimentaire territorial (PAT).

Dans le cadre du développement d'une alimentation locale, saine et de qualité, il est prévu de poursuivre les actions déjà engagées et de lancer la phase 2 du PAT, avec une prévision de 0,32 M€ pour l'année 2025.

En effet, le Plan Alimentaire Territorial (PAT) départemental « Emergent : la restauration collective, levier d'une politique alimentaire territoriale pour tous, en Saône-et-Loire », a abouti avec la validation de 4 axes :

- Faciliter le renouvellement des générations agricoles et la diversification sur des productions résilientes et/ou manquantes sur le territoire
- Utiliser l'approvisionnement local des collèges comme effet levier pour l'ensemble de la restauration collective
- Faciliter l'accès au bien manger pour tous
- Développer et rémunérer les pratiques agricoles résilientes

Ces objectifs ont permis d'élaborer des axes avec un plan d'actions détaillé.

Ainsi, en 2025, les actions déjà engagées seront poursuivies, certaines seront renforcées et de nouvelles lancées, afin de favoriser une alimentation saine, de qualité et locale notamment en direction de tous les collégiens du Département mais aussi en direction de l'ensemble des habitants de la Saône-et-Loire (développement de la plateforme Agrilocal, opérations d'approvisionnement de produits de qualité, animations, événements, éducation alimentaire...)

L'agriculture représente un enjeu d'attractivité, elle est un vecteur important du rayonnement de la Saône-et-Loire, notamment au travers de ses produits issus de sa production agricole, ainsi une enveloppe de 1,17 M€ est allouée pour 2025.

En effet, notre département est le deuxième département de France en nombre d'AOP, soit 257 au total avec 7 appellations hors viticulture, à savoir AOP bœufs de Charolles, AOP volailles de Bresse, AOP fromages Charollais, AOP fromages Mâconnais, AOP crème de Bresse et AOP beurre de Bresse.

Pour la troisième fois, en 2025, le Département a participé au Salon International de l'Agriculture (SIA) à Paris avec un stand dédié sur la durée totale du salon, à savoir du 22 février au 2 mars 2025.

De plus, il poursuivra son soutien à la Maison du Charolais, site départemental, permettant la promotion de la viande charolaise, les opérations de promotion de l'agriculture de son territoire et partenaire sur divers événements notamment le SIA.

Le Département poursuivra également son soutien aux associations et organismes de son territoire pour des événements et des manifestations en faveur de l'agriculture.

Enfin, le Département poursuivra son soutien à la filière équine sur 2025 avec une enveloppe de 0,38 M€, notamment pour le GIP Equivallée Haras national de Cluny qui organise et accueille des manifestations destinées à mettre en valeur l'ensemble des productions de la filière équine de Saône-et-Loire et continuera de soutenir les différentes manifestations sur le territoire.

Par ailleurs, le Département rénovera en 2025 la seconde carrière utilisée par le GIP Equivallée Haras national de Cluny. Elle aura en effet dépassé la durée de vie normale de ce type d'équipement. De surcroît, les normes désormais en vigueur se sont accrues, notamment que le volet « irrigation ».

Le Département reste en soutien auprès d'une profession en souffrance en accompagnant des actions et dispositifs concernant la santé et la prévention des risques psycho sociaux portés par des acteurs et partenaires spécialisés (service de remplacement, Chambre d'agriculture, Agrisolidarité, Groupement de Défense Sanitaire).

L'enjeu de solidarité sociale, pour améliorer les conditions de travail de nos agriculteurs, leur santé, pour maintenir la viabilité et la pérennité des exploitations de notre territoire demeure important pour la Saône-et-Loire et pour ce secteur d'activité qui fait face à des diverses problématiques :

Les aléas climatiques de plus en plus fréquents

Le renouvellement des générations

Les crises sanitaires et sociales

Les crédits affectés sur cet axe en 2025 se maintiennent à 0,40 M€ en fonctionnement.

De plus, une enveloppe de 82 K€ est maintenue en fonctionnement pour l'ensemble des actions de préservation de la valeur environnementale des territoires conventionnés avec des partenaires tels que le Vinipôle, la Chambre d'Agriculture, la Fédération des Chasseurs.

Au niveau des recettes, une subvention a été obtenue dans le cadre de la phase 2 du Plan alimentaire territorial.

Dans le cadre du plan stratégique national (PSN) de la France pour la politique agricole commune (PAC), une enveloppe globale de 7,3 M€ a été voté en 2023 pour les 5 années de ce plan. Pour 2025, le montant des crédits de paiement affectés est de 1,03 M€, afin de prendre en compte la montée en puissance des 270 dossiers annoncés par la Région, l'autorité de gestion, et déposés depuis l'ouverture de la nouvelle programmation PSN, après plus de 2 ans de retard dans la mise en œuvre de ces nouveaux dispositifs.



Pour la Saône et Loire, le Département agit !

La politique agricole du Département poursuit aussi son action avec une enveloppe de 0,73 M€ au travers de différents dispositifs concrets pour accompagner au mieux la profession dans l'adaptation aux aléas climatiques, notamment par la reconduction de deux dispositifs :

Réhabilitation du potentiel viticole 2023 2028 avec une aide à l'achat de ceps dans le cadre de la replantation suite à maladie,

Le Plan eau en faveur de l'agriculture et de la transition écologique avec une aide à la récupération des eaux de pluie à hauteur de 65% des dépenses éligibles.

Enfin, le dispositif de soutien à l'attractivité rurale vétérinaire se poursuivra en 2025.

ATTRACTIVITE TERRITORIALE : un territoire attractif, responsable, qui rayonne et favorise l'emploi

Le Département poursuit sa politique en faveur de l'attractivité de son territoire orientée à la fois vers la population extérieure, mais aussi pour ses habitants par l'amélioration de leur qualité de vie.

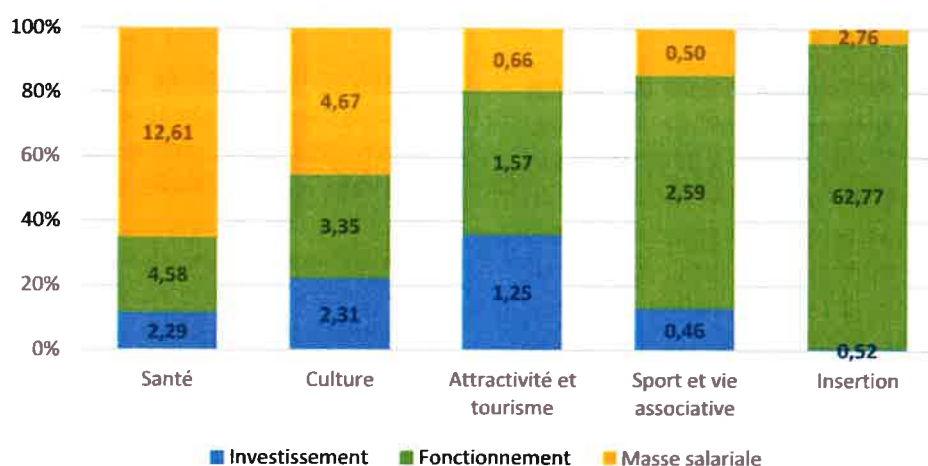
Celle-ci est notamment conditionnée à l'offre de service de santé de premier recours, le dynamisme de sa vie culturelle et sportive mais aussi à la vitalité du réseau associatif.

A ce titre le maillage des centres de santé territoriaux constitue une réponse sans précédent aux problématiques de désertification médicale tandis que le service Asso71 accueille, écoute, oriente et accompagne les dirigeants et bénévoles des associations de Saône-et-Loire.

Par ailleurs, conscient du poids économique du tourisme en Saône-et-Loire et désireux d'inviter de nouvelles familles à vivre sur notre territoire, le Département s'est doté d'un nouveau schéma de développement et de promotion du tourisme 2023-2028 dont les objectifs sont d'assurer l'attractivité de l'ensemble du territoire, de moderniser le tourisme et de s'ouvrir à de nouveaux publics, d'anticiper et d'accompagner la transition vers un tourisme durable et inclusif.

Enfin, le Département poursuit sa mobilisation auprès des bénéficiaires du RSA pour qu'ils retrouvent le chemin de l'emploi pour permettre le bon développement des entreprises du territoire et de celles qui vont s'y implanter.

Répartition des dépenses et de la masse salariale par politique, hors dette
(% des dépenses, montant en M€)
Attractivité du territoire



*Le budget « Santé » intègre la subvention du budget principal au budget annexe, *représentant un double compte*



Pour la Saône et Loire, le Département agit !

✓ La santé sur le territoire départemental

En matière de politique de santé, le budget se divise en deux parts : le budget annexe dédié à l'activité du centre départemental de santé et les dépenses du budget principal en matière de santé.

Concernant le budget annexe du Centre départemental de santé, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 12,7 M€ dont la majeure partie relative à la masse salariale et autres charges de personnel (11,8 M€ dont les frais de formation (0,12 M€) et de déplacement des professionnels (0,1 M€). En 2025, le Centre départemental de santé poursuit sa politique ambitieuse en matière de recrutement de médecins et de professions paramédicales (infirmier ASALEE, infirmier en pratique avancée, assistant médical). Les autres charges, à hauteur de 0,9 M€, concernent les frais de fonctionnement des 33 lieux de consultations sur l'ensemble du territoire, dont les 7 centres de santé territoriaux. Ces dépenses couvrent également les frais de développement du centre départemental de santé (frais de communication notamment à hauteur de 0,15 M€) ou encore les frais de téléphonie.

Les recettes de fonctionnement du budget annexes sont prévues à 13 M€ en 2025. Elles sont en hausse par rapport à 2024 en raison principalement des prévisions de hausse de recettes liées au recrutement et à la hausse des tarifs de consultation décidée au niveau national en fin 2024. Les recettes d'activité prévisionnelles représentent 6,3 M€ contre 3,1 M€ de recettes externes (financements de l'Assurance maladie ou de l'Agence régionale de santé). Le reste des recettes concerne principalement la subvention d'équilibre fléchée à 1 M€ et la subvention finançant les compétences départementales à hauteur de 2,32 M€.

En investissement, les dépenses 2025 du budget annexe sont prévues à 1,2 M€ pour financer les dépenses d'équipement de cabinets non pris en charge par les communes (informatique, téléphonie, etc.) ou encore les licences informatiques. Cette enveloppe couvre également des besoins prévisionnels de gros investissements en matériel médical en cas de recrutement de spécialiste. Est également prévue dans le budget 2025, la somme de 0,15 M€ pour un éventuel soutien à une commune ou intercommunalité pour l'agrandissement d'un centre de santé territorial.

Les dépenses en matière de politique de santé sont prévues sur le budget principal, en outre des dépenses liées aux Centres de santé portées sur le budget annexe dédié.

Les prévisions de crédits se montent à 0,22 M€ en fonctionnement et à 0,18 M€ en investissement.

Ils concernent principalement le dispositif Hippocrate⁷¹ nouvellement voté en juin 2024, en faveur du soutien aux étudiants en médecine, de l'installation et du maintien des professionnels de santé libéraux sur le territoire.

En termes de subvention, 40 K€ sont prévus pour le fonctionnement de l'Association pour la recherche médicale en Saône-et-Loire (ARMSL) dans la continuité du partenariat voté en juin 2023, 30 K€ pour le recrutement d'un doctorant dans le cadre d'une Convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) ; ainsi qu'une subvention de 7 K€ prévue dans le cadre de la Verticale Rose pour le soutien à la lutte contre le cancer du sein.

14 K€ de crédits de fonctionnement sont également prévus pour des actions pour la communication et la promotion de la mission santé.

En recettes d'investissement, 2025 constitue la première année de remboursement de l'avance remboursable de 1,8 M€ (0,36 M€ de

recettes prévues) faite au centre hospitalier de Chalon-sur-Saône en 2024 pour l'achat d'un robot chirurgical.

✓ La culture en Saône-et-Loire

Le Centre EDEN

Un budget total de 0,14 M € est alloué au Centre EDEN pour l'année 2025.

Le budget de fonctionnement est consacré à l'animation du site (besoins pédagogiques, organisation et accueil des séjours scolaires, communication, programmation d'événements, achat de produits boutique...) et représente **98 K€**.

La création d'un festival d'éducation à l'environnement est envisagée dans les années futures qui aurait pour but de sensibiliser les scolaires et le grand public les richesses de notre patrimoine naturel et aux enjeux de sa préservation, grâce à des ateliers, des spectacles...

Le budget d'investissement de **38 K€** est consacré d'une part à l'animation du site (expositions temporaires, achats de petits matériels de médiation, œuvres d'art...) et d'autre part au développement de nouveaux projets.

Dans le détail, 18 K€ sont programmés pour assurer le renouvellement et l'achat de matériels pédagogiques (investissements récurrents) et 20 K€ sont destinés à la réalisation des expositions temporaires (panneaux, objets, vitrine...) et permettra de répondre aux exigences du public et pouvoir avoir recours à de nouvelles technologies, jeux ou dispositifs interactifs.

Les recettes du centre EDEN proviennent essentiellement des activités pédagogiques, droits d'entrées, locations et vente de produits annexes. Elles sont estimées pour 2025 à **0,18 M€**

Le Lab71

Un budget total de 0,1 M€ pour 2025 au Lab71.

Au niveau des dépenses de fonctionnement (65 K€), les prestations externes liées à l'exposition annuelle, aux événements et aux animations (matériel pédagogique, manipes, impressions de supports) représentent le principal poste de dépenses (24 K€) reflet de l'activité du Lab71.

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 58 K€, constantes par rapport à l'année 2024, après une année 2023 de forte augmentation (+32%, soit un retour au niveau de recettes d'avant la crise sanitaire). Les activités scolaires, grand public et centres de loisirs représentent la plus grosse part des recettes (70%).

Les nouveaux horaires d'ouverture (tous les week-ends d'avril à octobre) devraient permettre, à terme, une augmentation de la fréquentation (et donc des recettes de billetterie), mais il faudra nécessairement plusieurs mois avant que le public intègre cette nouveauté, d'où la prudence opérée sur les estimations de recettes 2025.

Les dépenses d'investissement sont proposées à hauteur de 38 K€ et permettront de faire face aux dépenses récurrentes et d'organiser l'exposition « Océan, ultime aventure ».

Les Grottes d'Azé

Pour 2025, le budget 2025 pour l'animation du site des Grottes d'Azé sera de 58 K€.

Les projets phares aux Grottes d'Azé pour 2025 portent sur la finalisation des travaux de valorisation des Grottes en mars 2025, la parution d'un nouveau livret sur les Grottes d'Azé et des plantations de renouvellement.

En ce qui concerne la programmation 2025, elle donnera vie au site avec des animations

réalisées en interne mais aussi avec des prestataires en plus des différentes visites des Grottes. Les événements rencontrant un vif succès tels le concert des Grottes d'Azé, la journée internationale des Grottes seront reconduits.

En 2024, la réalisation d'un nouveau livret a nécessité des moyens supplémentaires. 3 000 exemplaires seront en vente à la boutique des Grottes en 2025 au prix de 6 €.

En 2025, les dépenses de fonctionnement seront allouées en grande partie à la programmation d'animations et d'événements.

Les autres dépenses sont dédiées au bon fonctionnement du site avec notamment les achats pour la revente en boutique et la publicité.

Les recettes de fonctionnement sont issues des visites et, pour une moindre part, des animations ainsi que des ventes en boutique. Il est envisagé des recettes à hauteur de 0,16 M€.

Le Musée départemental du Compagnonnage

Le musée départemental du Compagnonnage situé à Romanèche-Thorins maintiendra le même rythme de programmation, en lien avec les expositions temporaires d'une part et le parcours permanent d'autre part.

Le budget de fonctionnement pour l'année 2025 sera de 79 K€. Il sera consacré à la mise en place d'un nouveau parcours de médiation et d'ateliers pour les écoles, collèges et lycées. La programmation annuelle comportera une quinzaine d'événements (nuit des musée, nuit de la lecture, fête de la science, etc.) et des ateliers pendant les vacances scolaires et la période estivale.

Le budget de fonctionnement contribuera également à la communication du musée et à l'organisation d'expositions temporaires, dont une sur l'artiste Alain Combier (pour un montant prévisionnel de 15 K€).

Le budget de fonctionnement financera également le Prix Guillon à hauteur de 2 K€ et les Journées Européennes du Patrimoine pour environ 5 K€.

Le budget d'investissement (5 K€) sera consacré au remplacement des audio-guides du musée.

Les prévisions de recettes sont augmentées en 2025 par rapport à 2024 (21 K€) du fait d'une subvention de la DRAC qui sera demandée à hauteur de 2 K€.

Le Grand Site de Solutré

Pour le fonctionnement, le budget 2025 du Grand Site s'élèvera à hauteur de 0,32 M€. Il permettra comme chaque année la réalisation d'événements, d'animations et expositions avec une qualité toujours autant appréciée du public. En parallèle, les recettes attendues s'élèvent à 0,63 M€ incluant les participations de nos partenaires habituels telles que la Région, la MBA et la commune de Solutré-Pouilly.

Pour l'investissement, le budget s'élèvera à 0,29 M€. Les opérations programmées en 2025 s'inscrivent dans le cadre du plan d'actions 2020-2026 du Grand Site. Elles visent principalement à améliorer les conditions d'accueil du public, à préserver la biodiversité et le paysage, et à valoriser le patrimoine du Grand Site. La recherche de financement sera poursuivie avec une prévision de recettes pour 2025 à hauteur de 0,15 M€.

Réseaux de lecture publique et action culturelle

Un budget total de 2,57 € est alloué à la politique publique de la Lecture publique et de l'action culturelle.

Les actions habituelles organisées par le Département seront reconduites à l'image de Scènes en campagne (36 K€), le festival Sans décoder (5 K€), la Nuit de la lecture (3 K€).

Les dispositifs de subvention sont également reconduits pour 2025 pour soutenir les projets des acteurs culturels du territoire dont 0,33 M€ pour le soutien aux manifestations artistiques.

Concernant la lecture publique, le Département entre dans la dernière année du plan départemental de développement des bibliothèques avec une stabilité relative de son budget, largement soutenu par l'Etat.

Les recettes sont essentiellement portées sur la lecture publique avec le renouvellement du Contrat départemental de lecture itinérance 2023-2025 (60 K€ en 2025), et une candidature sur la liste Bibliothèque numérique de référence 2025-2027.

En Investissement, l'enveloppe de la DLPAC porte essentiellement sur les acquisitions de collections pour la Bibliothèque départementale. 2025 marquera le lancement d'une nouvelle AP (1,2 M€) avec de 0,2 M€ pour cette première année.

Des recettes sont probables en fonction de l'obtention du label BNR comme précédemment évoqué.

✓ Les archives départementales et le patrimoine

Le montant des crédits d'investissement s'élève à 0,99 M€ et ceux de fonctionnement, à 0,34 M€.

Après le temps fort qu'a constitué la commémoration du 80e anniversaire de la Libération du territoire, événement mobilisateur, et l'ouverture de l'exposition Gabriel Voisin aux Archives départementales, fin novembre 2024, ce sont moins des projets mémoriels que d'autres liés à la préservation du patrimoine et à sa mise en valeur, qui seront portés ou soutenus.

Les crédits d'investissement attribués aux Archives pour l'année 2025 (0,24 M€)

permettront de couvrir l'achat de documents historiques enrichissant les collections, celui de matériel de conservation préventive, la réalisation de programmes de restauration et de classement des archives. La restauration de documents d'Ancien Régime avant leur numérisation et leur mise en ligne devrait donner lieu, comme les années précédentes, à une recette de l'Etat.

Les deux communes de Mâcon et Chalon-sur-Saône qui s'engagent pour plusieurs années dans d'importants travaux sur les anciennes cathédrales font l'objet d'un soutien fort du Département (0,43 M€ prévus en 2025). Les autres projets de restauration patrimoniale portés par les collectivités sont, eux, instruits dans le cadre de l'appel à projets départemental et via le dispositif d'aide et conseil culturels aux territoires. Le Département maintient son appui à la restauration du patrimoine en aidant également les associations actives dans ce type d'intervention (58 K€) auquel s'ajoutent 40 K€ via la Fondation du patrimoine.

En Saône-et-Loire, le patrimoine est identifié comme l'un des principaux vecteurs de l'attractivité du territoire ; il suscite de nombreux projets portés par des associations, des collectivités et des établissements publics. 42 K€ sont prévus pour l'appel à projet habituel pour la « valorisation et l'animation du patrimoine ».

Les musées associatifs pourront compter sur 89 K€, dont 70 K€ pour l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne. Le soutien aux musées publics pour leur programmation est prévu à hauteur de 12 K€.

La participation à l'Etablissement public de coopération culturelle (EPCC) Bibracte sera maintenue à 0,1 M€. Enfin, 4,6 K€ seront apportés aux associations mémorielles pour les aider dans leur fonctionnement.

✓ **Tourisme et attractivité**

Tourisme

La saison touristique 2023 a marqué un quasi retour à la normale de l'activité touristique post covid avec 16,7 millions de nuitées ; des chiffres qui atteignent presque ceux de 2019, année de référence avec ses 17 millions de nuitées.

Les taxes de séjour perçues par les communes et intercommunalités en 2024 sont en hausse de 0,34 M€ en comparaison de 2023. Quant aux chiffres globaux de la saison 2024 et l'impact des JO de Paris, ils seront définitivement connus au début du 2^{ème} trimestre 2025. A date, 2024 semble avoir moyennement démarré, en lien direct avec la météo particulièrement pluvieuse. La situation à la fin du printemps tendait plutôt vers une stabilité ou une légère baisse des résultats, selon les clientèles. L'activité touristique enregistrée à partir de la mi-juillet permettra très certainement de redresser la courbe. A prendre également en compte sur cette saison 2024, un contexte économique encore compliqué et une hausse tarifaire des nuitées maintenues ; ces 2 paramètres obligeant les touristes à prioriser leurs choix.

Pour autant, la destination Saône-et-Loire reste dynamique, en lien avec les ambitions du schéma départemental de développement et de promotion touristique (2023-2028) qui constitue le socle de la stratégie touristique du territoire, et à travers toutes les actions de promotion développées pour mettre la Saône-et-Loire au-devant de la scène auprès de ses cœurs de cible, à savoir : Paris, Lyon, Grand Est et les départements limitrophes au 71.

Des actions de communication particulièrement variées et impactantes en 2024 : de l'affichage urbain, en métro et en gares, des achats publicitaires pour la TV (TF1 au mois de mai), la TV en replay, dans des

magazines spécialisés et à la radio, de nombreuses actions de relations presse, de la promotion sur des salons tourisme grand public à Paris, Lyon et Colmar, ainsi que des campagnes digitales sponsorisées sur Facebook, Instagram et via Google Adwords. Une communication qui aura fait la part belle à l'application Route71, à l'occasion du lancement de sa V2 entièrement repensée, au profit des touristes, des excursionnistes et des résidents locaux.

Malgré un contexte budgétaire contraint, la dynamique promotionnelle sera préservée en 2025 grâce à un budget de 1,32 M€.

Les actions phares de communication, qui apportent une grande visibilité à la Saône-et-Loire, seront poursuivies avec une communication sur l'application Route71 entrant en vitesse de croisière après le lancement de la V2.

Le budget alloué aux relations presse (76 K€), élément important pour répondre aux nombreuses sollicitations des journalistes, permet ensuite de bénéficier de ces retombées médiatiques pour le tourisme sur le territoire de la Saône-et-Loire, complété par l'organisation des éductours et voyages de presse.

Les coûts relatifs à la promotion digitale et aux éditions papiers seront renouvelés à l'identique. Un budget de 0,18 M€ est prévu pour les cibles prioritaires que sont l'œnotourisme, le tourisme en famille (label Aventures Mômes), la promotion des itinérances pédestres et vélotourisme (incluant la promotion de Cycloroute71 de 680 km, créée en 2023). De nouvelles actions seront menées en matière d'œnotourisme et de tourisme gourmand.

Les dépenses événementielles pour la participation aux salons, le lancement de saison, la bourse d'échange de documentations seront réalisées en lien avec un nouveau programme de présence sur les

salons et une réduction des achats d'objets promotionnels.

Le déploiement des bornes Route71 est dorénavant terminé. L'année 2025 devrait permettre le développement du contenu de ces bornes en créant une passerelle directe avec l'application Route71. Cette prestation permettra à terme d'avoir un contenu particulièrement exhaustif et une mise à jour quotidienne.

30 K€ d'investissement seront enfin dédiés à l'achat de photos et à la création de vidéos promotionnels pour enrichir les fonds photos et vidéos du département : une action essentielle dans le monde dans lequel nous évoluons de création de contenus.

Les partenariats promotionnels et participations aux comités de pilotage se poursuivront avec, entre autres, BFC Tourisme dans le cadre du Plan Marketing Partagé Bourgogne et son observatoire, la Voie Bleue,

Attractivité

Un budget total de 0,39 M€ est alloué à l'attractivité du département.

Les Présidents de la CCI Côte d'Or Saône-et-Loire et du Département de Saône-et-Loire ont signé en mai 2023, et pour la première fois, une convention marquant le début d'un partenariat entre les deux structures. Afin de continuer de progresser sur les actions bien engagées, une reconduction de ce partenariat est prévue pour une somme de 10 K€.

Pour maximiser ses chances de parutions dans la presse, le Département doit aussi rencontrer directement les journalistes ; lors de voyages de presse sur le territoire ou de temps forts dans les métropoles. En 2024, aucun accueil de presse n'a pu être réalisé puisque le focus a été mis sur d'autres actions. En 2025, l'ambition est d'en organiser un, mais aussi de se déplacer hors de la Saône-et-Loire. Ainsi 10 K€ sont prévus. Aussi, 10 K€ supplémentaires sont à prévoir pour la participation du Département à

des salons parisiens sur la thématique emploi et mobilité.

En 2024 le Département a lancé sa nouvelle campagne de communication 100% digitale. Le concept, acheté à une agence de communication dans le cadre d'un marché « attractivité touristique », sera reconduit, donc moins coûteux. En revanche la production visuelle (photo et vidéo) demeure nécessaire. Au total, 40 K€ sont fléchés sur cette action.

Au-delà de la communication faite sur le territoire pour le faire connaître, il a également paru nécessaire d'obtenir des informations sur les personnes nouvellement installées. Le contrat signé avec La Poste en juin 2023, permettant d'obtenir les adresses des nouveaux habitants de Saône-et-Loire, sera donc reconduit en 2025 (3 K€). Ces éléments permettent de convier les nouveaux habitants à la journée d'accueil qui leur est dédiée, qu'il est aussi prévu de reconduire.

Le budget Attractivité compte également l'enveloppe du FDAVAL71 pour 0,13 M€.

Enfin, 45 K€ sont prévus pour la coopération décentralisée et les activités diplomatiques.

✓ Sport

En fonctionnement, le budget s'élève à près de 2,54 M€ (montant équivalent aux dépenses réalisées sur 2024 hors dépenses liées aux Jeux Olympiques).

L'ensemble des actions et dispositifs existants sont ainsi reconduits pour cette année 2025 :

- **Aide aux clubs évoluant en championnat national : 1,52 M€** soit 60% du budget. L'augmentation de l'enveloppe de 1,38 M€ en 2024 à 1 52 M€ en 2025, répond à la volonté d'utiliser le sport comme vecteur d'attractivité, et notamment au travers les équipes sportives Saône-et-Loiriennes évoluant au plus haut

niveau des championnats nationaux et internationaux.

- Aide aux comités sportifs départementaux : 0,44 M€

L'enveloppe pour 2025 est réajustée suite à l'évaluation des réserves financières des comités départementaux qui a été entreprise afin de subventionner les comités de façon éclairée.

En 2024, le nombre de demandes de subvention et leur montant était en augmentation (notamment sur l'aide projet). Une dégressivité avait été appliquée aux demandes de subvention faisant l'objet d'un renouvellement depuis au moins 2 ans, afin de valoriser l'aide du Département sur de nouveaux projets.

L'objectif in fine est de pouvoir procéder à une priorisation des demandes opérées par les comités départementaux au regard des moyens dont ils disposent d'une part et de limiter les aides récurrentes ne s'inscrivant pas pleinement dans la cible des aides projets.

- Aide aux écoles de sport : 0,22 M€

En 2024, les demandes ont été plus importantes et auraient nécessité un peu plus de 0,23 M€.

Une baisse proportionnelle a été appliquée, cependant elle n'a pas permis de valoriser les nouvelles demandes.

Des modifications réglementaires ont été opérées sur le règlement des aides aux écoles de sport et devraient désormais permettre de pouvoir proposer ce type de valorisation.

Il est très vraisemblable que le Département soit de nouveau confronté à une forte demande en 2025, compte tenu de l'effet Jeux Olympiques et Paralympiques.

- Manifestations sportives : 0,18 M€

Les années précédentes le montant de cette ligne était d'environ 0,18 €.

La programmation déjà connue en début d'année est importante et démontre le fort succès de ce dispositif. Cette année, et pour faire face aux nombreuses demandes et attribuer des aides dans le respect du texte voté, une étude sera réalisée systématiquement sur la récurrence des manifestations de sorte de favoriser les projets inédits.

Cette opération permet également de subventionner et d'accueillir des courses cyclistes d'envergure comme le Tour de l'Avenir qui devrait faire étape en Saône-et-Loire cette année ou le Critérium du Dauphiné.

- Aide aux sportifs et sportives individuels du Département : 90 K€

Les crédits sont prévus au même niveau que ceux de l'année passée.

Il est à noter une modification possible du règlement cette année pour permettre l'actualisation de l'ensemble des catégories des listes ministérielles, et notamment les relèves.

- Aide aux déplacements vers un évènement sportif remarquable : 10 K€

Avec l'effervescence des Jeux Olympiques et Paralympiques, cette enveloppe est passée de 10 K€ à 25 K€ en 2024 (dont deux demandes pour le financement de bus pour les JOP de 8 K€ chacun).

Cet évènement étant passé, un maintien à 10 K€ est adapté.

- Fêtes sportives : 70 K€

Cette enveloppe permettra principalement de renouveler les manifestations ayant prouvé leur succès tels que la Verticale Rose ou le Trophée des sports.

Sur les dépenses d'investissement, concernant l'achat de bateaux d'aviron, deux bateaux seront achetés cette année (44 K€) dans la continuité de ceux déjà acquis en 2024.

Les soutiens pour les investissements des comités sportifs départementaux et associations sportives se poursuivront avec une enveloppe d'engagement identique à 2024 de 0,15 M€ dont 53 K€ prévus pour les 1^{ers} acomptes en 2025.

Enfin, les soldes de subvention (0,29 M€) liés à la modernisation des équipements sportifs et bases arrière des JO devraient être versés sur cette année.

Au niveau des recettes (35 K€) sont prévus les remboursements de la part des Clubs de l'AS Rugby Mâcon et Louhans-Cuiseaux Football Club suite à des aides octroyées les années précédentes.

Le service dédié aux associations : ASSO 71

Un budget total de 50 K€ en fonctionnement est alloué à ASSO 71 pour l'exercice 2025.

En 2025, Asso 71 sera dans sa troisième année de fonctionnement et conduira des actions comme les vœux aux associations, les rendez-vous de territoire, des actions sur le bénévolat, des tournées dans les territoires, l'accompagnement des associations et la journée internationale du bénévolat.

L'accompagnement renforcé des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA)

Le budget de fonctionnement pour 2025 s'élève à 62,77 M€.

En 2024, le coût de l'allocation RSA s'est élevé à 59,8 M€. En 2025, les crédits affectés au financement de l'allocation RSA sont estimés à 59 M€. Nous sommes donc sur une reconduction quasi à l'identique des crédits réalisés en 2024.

Le maintien de l'accompagnement renforcé combiné à une recherche appuyée de l'implication des bénéficiaires dans leur parcours explique ce choix. Une détérioration du marché de l'emploi ainsi que l'impact de la loi Plein emploi pourraient venir ternir cette projection.

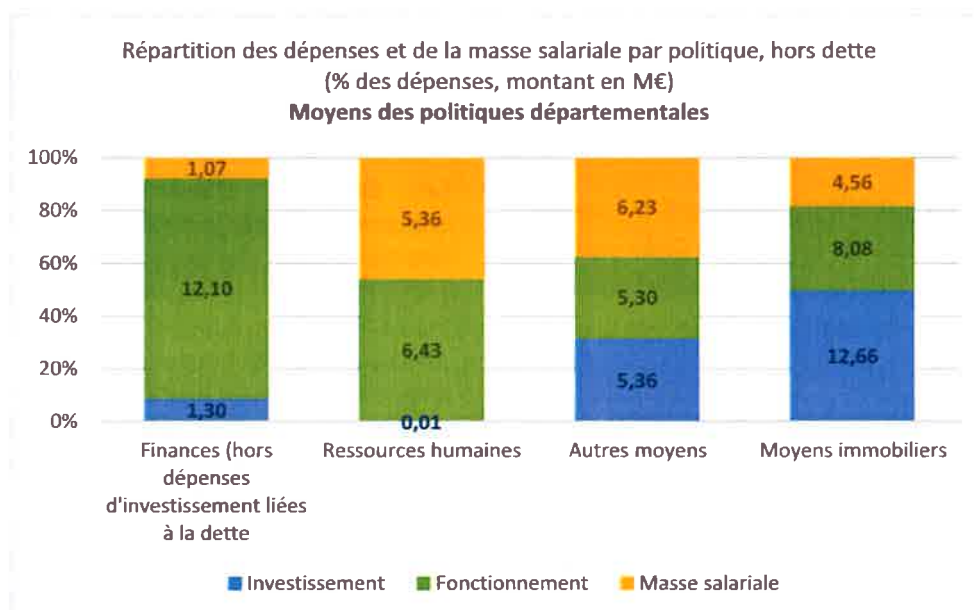
Les Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) sont financées, au titre du fonctionnement, sur deux lignes budgétaires : les CDDI et l'aide au fonctionnement. En 2025, les crédits inscrits 2,57 M€ contre 2,77 M€ soit une baisse de 7%. Nous sommes donc sur une trajectoire atypique par rapport aux années passées où ces lignes ont pu connaître des hausses parfois conséquentes. L'explication tient au fait que l'Etat est désormais sur une logique de reconduction des moyens alloués aux structures et plus sur une logique de développement. Ce principe devrait être reconduit en 2025 d'où la baisse des financements.

Le budget prévisionnel en recettes s'élève à 1,28 M€ dont 1,08 M€ au titre des indus RSA.

MOYENS ALLOUES A LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DEPARTEMENTALES

Les moyens départementaux permettent le déploiement de l'action et l'ambition départementale.

Dans un contexte de fortes contraintes budgétaires les fonctions ressources contribueront à l'optimisation des dépenses afin de libérer les moyens financiers nécessaires à la poursuite des politiques socles. Les moyens départementaux portent la charge de la maîtrise des coûts et le maintien de la capacité d'action sur les politiques publiques et les projets départementaux.



* « Fonctionnement » Finances : ensemble de la charge annuelle des intérêts de la dette, de la contribution au fonds de solidarité, des crédits de fonctionnement des groupes, politiques

✓ Finances

Le montant annuel représente près de 14,26 M€, y compris la masse salariale. Ce montant est en progression de 0,62 M€ par rapport au Budget 2024

La fonction financière en tant que fonction support participera aux efforts budgétaires demandés, notamment en optimisant les principaux frais financiers. Ceux liés à la mobilisation des outils de trésorerie seront optimisés, les subventions versées à différents

organismes seront ajustées au regard de la situation bilancielle et financière de ces organismes.

En fonctionnement, le poste principal concerne le remboursement des annuités d'emprunt. Celles-ci ont été relativement stables entre 2021 et 2022 du fait d'une conjoncture favorable en termes de taux en territoire négatif et au désendettement réalisé. Le retournement de tendance constaté en matière de taux depuis 2023 a impacté les frais financiers de manière contenue du fait de la

structure de la dette majoritairement à taux fixe.

Le recours maîtrisé à l'emprunt fin 2023 a permis d'optimiser les frais financiers malgré le niveau des taux d'intérêts proposés par les établissements bancaires. L'emprunt de 80 M€ réalisé fin 2024 pèsera en année pleine sur 2025, les frais financiers supplémentaires seront de l'ordre de 0,7 M€.

Par ailleurs, la mobilisation importante des outils de gestion de trésorerie en 2024 a eu pour effet d'augmenter fortement les frais financiers payés en 2024. Un plan de gestion active de la trésorerie est depuis mis en place et permettra d'optimiser les frais sur 2025.

Le Département parvient néanmoins à préserver la stabilité des frais financiers par son endettement modéré et la gestion fine de sa trésorerie en dépit de taux d'intérêt qui ont amorcés leur décrue depuis la fin de l'année 2024.

Les charges financières représentent ainsi 12,68 M€ en fonctionnement, dont 6,96 M€ pour les intérêts de la dette et les frais liés à la mobilisation des outils de trésorerie et 3,6 M€ pour la contribution du Département au fonds de péréquation de DMTO, prévu en baisse de - 0,2 M€ par rapport au budget primitif de 2024 du fait d'une prévision de recettes de DMTO 2024 moins favorables.

Pour le fonctionnement des trois groupes politiques 0,46 M€ de crédits sont toujours prévus conformément au règlement intérieur de l'Assemblée départementale.

Afin de répondre aux optimisations budgétaires demandées, les crédits nécessaires aux frais de représentation réglementaires et aux besoins en conseils et expertises financières seront en forte diminution de plus de la moitié par rapport au Budget 2024 et inscrits à hauteur de 86 K€ en 2025.

Par ailleurs, bien que l'EHPAD de Bois Sainte-Marie bénéficie d'un Plan de Retour à l'Equilibre géré par l'ARS, une provision de l'ordre de 0,28 M€ sera inscrite afin de se prémunir contre le risque de solvabilité.

De plus, le passage à la norme comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 avait introduit des évolutions budgétaires et comptables, et notamment en matière de gestion de l'actif et du patrimoine avec la règle d'amortissement des immobilisations au prorata-temporis.

Cette norme comptable permet également aux collectivités qui le décident d'appliquer la règle de la neutralisation de la charge de l'amortissement des subventions d'équipement versées dans le respect de l'obligation d'amortissement et sans dégrader l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement.

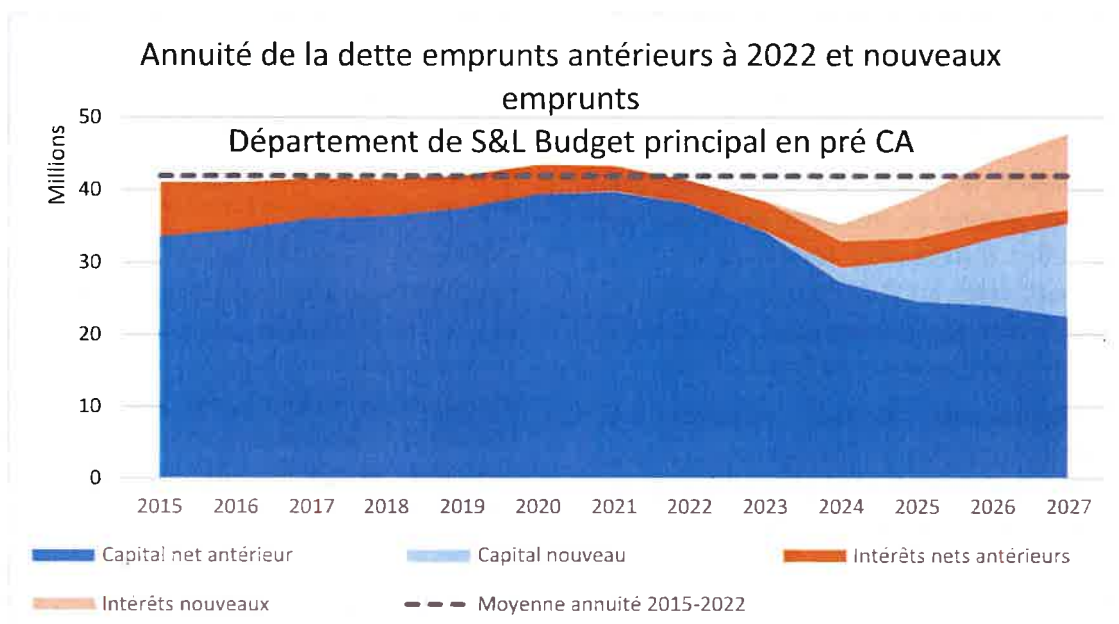
En raison du décalage du calendrier entre les différentes étapes budgétaires de 2025 et dans le cadre de la fongibilité des crédits rendue possible avec le passage à la M57, les crédits dédiés aux dépenses imprévues en fonctionnement et en investissement seront reventilés à hauteur de 2 M€, soit 1 M€ en fonctionnement et 1 M€ en investissement comme le prévoit la réglementation du code général des collectivités territoriales (CGCT).

En outre, 0,18 M€ seront consacrés aux annulations de titres.

La subvention de fonctionnement au Centre départemental de santé en vue d'assurer des missions de service public, a été évoquée dans la partie consacrée à l'Attractivité.

En investissement, sont inscrits 30,9 M€ correspondants au remboursement du capital de la dette (en progression par rapport au Budget 2024 du fait de l'emprunt de 80 M€ réalisé), 2,63 M€ sont consacrés par ailleurs aux opérations sur les anciens crédits revolving du Département (-0,5 M€/BP 2024 du fait de l'amortissement progressif des produits) et

0,5 M€ seront consacrés au remboursement prévisionnel des lignes de trésorerie.



✓ Ressources humaines

En agrégeant les budgets annexes et les assistants familiaux, la masse salariale totale est de **129,9 M€**

L'ensemble des charges de personnel au sens large des budgets consolidés, indemnités des élus déduites, représente près de 22% des charges de fonctionnement de la collectivité et agrège aux rémunérations brutes chargées les remplacements sur emplois momentanément vacants soit une proportion équivalente par rapport au BP 2024.

En 2025, l'impact des mesures nationales sur les dépenses de personnel conduiront à réduire les crédits alloués aux Ressources humaines et en premier lieu sur le niveau de la masse salariale du budget principal pour

contribution à l'effort budgétaire de la collectivité.

Ainsi, les crédits inscrits au budget principal s'élèveront à 110,3 M€ en 2025 au lieu de 114,4 M€ au budget voté 2024 conduisant à diminuer la masse salariale, principale composante des dépenses de personnel.

Le pilotage des effectifs et de la gestion prévisionnelle des ressources humaines sera renforcé en 2025 et jusqu'à 2027 et au-delà dans le cadre de la mise en œuvre du schéma d'emplois ; la direction des ressources humaines participera à l'effort de l'ensemble des services départementaux pour engager des actions en matière d'ajustement des niveaux de services, de l'optimisation des procédures et de l'organisation des services ; à ce titre l'enjeu sera de maintenir un dialogue social de qualité.

Les mesures exogènes décidées par l'Etat ainsi que les mesures endogènes mises en œuvre par le Département en 2024 auront des effets en année pleine en 2025 :

- Comme chaque année la progression mécanique de la masse salariale du fait de l'avancement et de la technicité (GVT) acquise constitue l'un des facteurs d'augmentation des rémunérations (+0,5 M€) ;
- Il est également prévu une baisse des crédits de frais de déplacement qui seront désormais remboursés aux frais réels plafonnés (-0,2 M€) et une baisse de crédits de formation payantes (-0,2 M€) et d'accompagnement des personnels ;
- L'application du nouveau contrat collectif en matière de prévoyance en vigueur au 1^{er} janvier 2025 avec le versement d'une participation employeur de 15€ brut par mois par agent adhérent à temps complet (+0,35 M€) ;
- Les crédits de remplacements s'établiront à 3,5 M€ en 2025 ;
- La variation des effectifs via la contribution des services au schéma d'emploi conduira à ajuster les organisations et à réviser les niveaux de service le cas échéant sans remettre en cause les politiques publiques menées par le Département.

D'autre part, plusieurs mesures nouvelles devraient induire des effets sur la masse salariale :

- Les mesures gouvernementales avec la hausse de la contribution patronale de 3 points à la caisse de retraite des agents des collectivités territoriales (+1,5 M€) ;

- Le passage d'une prise en charge de 100% à 90% du traitement et du régime indemnitaire pour les 3 premiers mois d'absence en arrêt de maladie ordinaire viendront en diminution (-0,24 M€)
- La poursuite du recrutement de professionnels de santé pour développer l'offre de service de soins offerts par les Centres de santé.

L'année 2025 sera marquée par la poursuite de la politique apprentissage en vue de pourvoir les 70 postes qui seront ouverts au recrutement.

Après le volet prévoyance en 2024, l'année 2025 sera marquée par une forte activité de dialogue social autour de la mise en place d'un nouveau contrat collectif en matière de santé qui réponde aux règles de conventionnement en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Une consultation sera lancée dès le 1^{er} semestre 2025 pour la recherche d'un nouvel assureur.

✓ Autres moyens

Le budget total consacré aux autres moyens internes s'élève à 17,1 M€ y compris la masse salariale.

Moyens généraux

Le budget de fonctionnement alloué aux **moyens généraux** pour 2025 s'élève à 4,35 M€. Le budget sera en diminution de 0,89 M€ par rapport au Budget 2024 afin d'intégrer les efforts budgétaires demandés et les optimisations de dépenses attendues pour maintenir l'ambition du Département sur les politiques publiques, notamment en termes de Solidarités.

Les moyens alloués aux véhicules et matériels seront en contraction de 0,63 M€ afin de tenir compte d'une part de l'optimisation des frais de carburant du fait du verdissement de la flotte de véhicules pour et tient compte des augmentations de prix pour l'entretien des bâtiments et d'autre part les locations de matériels et diverses fournitures seront optimisées.

La diminution des prix constatés sur certains types d'équipements et de fournitures permettant de répondre aux efforts demandés.

L'investissement pour 2025 s'établit quant à lui à 2,04 M€, consacrés d'une part aux équipements généraux des services (0,25 M€), et d'autre part aux acquisitions de véhicules et matériels (1,9 M€). Ce budget sera en nette diminution en raison du ralentissement de l'achat de véhicules légers électriques permettant de faire diminuer de manière significative les charges de carburant et contribuer à l'amélioration du bilan carbone du Département, le programme d'acquisition se faisant sur un étiage moins important suite aux efforts fait les années précédentes.

Patrimoine immobilier départemental et gestion immobilière

S'agissant spécifiquement du patrimoine immobilier, le fonctionnement s'établit à 3,73 M€ (dont 0,47 M€ pour la gestion immobilière). Ce budget est en légère diminution du fait des évolutions baissière des prix des énergies, notamment pour l'électricité, mais également du fait des optimisations qui seront réalisées sur les prestations de services (nettoyage, déménagement gardiennage, locations).

La gestion dynamique du patrimoine et une approche de la stratégie locative orientée vers une optimisation de l'organisation du travail

permettra d'infléchir dans la durée les charges de fonctionnement.

L'investissement s'établit à 11,05 M€, soit une diminution de l'ordre de 25,2% comparée aux investissements proposés au BP 2024. En effet, de nombreux projets démarrés les années précédentes ont vu leur achèvement les années antérieures, les soldes d'opérations ayant été réglés sur l'année 2024.

Une stratégie immobilière globale est en cours de construction en s'appuyant sur un Schéma Directeur Immobilier, pour déterminer les investissements basés sur une méthode de prévision intégrant la charge d'entretien et une approche pragmatique qui privilégie le confort des usagers, les économies d'énergies et la préservation de la ressource en eau.

Des opérations lancées les années antérieures seront soldées en 2025 : le Centre d'Exploitation de Fleurville (0,2 M€), l'installation de protection solaire sur le site de Duhesme (0,17 M€) et la restructuration des Epinoches (0,75 M€). Les travaux d'urgences aux Archives départementales seront engagés (0,2 M€), la poursuite des travaux de restructuration de la MDS des Epinoches (2,7 M€) de celle du Creusot (1,2 M€), la reprise de sinistres à celle de Montceau-les-Mines (0,3 M€) et les aménagements de locaux d'enseignement dans la Maison Pompidou (0,4 M€).

Le budget 2025 prévoit également des déploiements de bornes de recharges électriques (0,13 M€), l'installation de dispositifs de gestion technique des bâtiments (0,28 M€), le déploiement de systèmes communiquant de suivi des consommations d'eau. Une enveloppe globale destinées aux multiples travaux, imprévus et sécurisation dans les bâtiments est proposée (3,5 M€).

Les moyens informatiques

Face aux menaces informatiques et au cyber-risque touchant de plus en plus d'entités

publiques la priorité reste donnée au renforcement de sécurité des ressources informatiques. La digitalisation des moyens et des outils numériques sont également des priorités afin d'assurer la bonne opérationnalité de l'action départementale.

Les travaux porteront en priorité pour que les infrastructures soient les plus résilientes possibles face aux cyber-menaces. Les hausses de prix continues pour les maintenances applicatives seront quant à elles contenues notamment en rationalisant, en négociant et en mutualisant divers outils.

La stratégie sera d'orienter les usages vers l'exploitation optimale des données. La gestion de relation usager sera également privilégiée.

La proposition de budget s'élève à 7 M€ (en hausse de 4,3% par rapport au Budget 2024 de 6,71 M€) répartis entre l'investissement pour les moyens informatiques de la collectivité pour 5,1 M€ et 1,9 M€ pour la maintenance des applications et les abonnements.

En investissement, afin d'optimiser le suivi physico-financier des programmes informatiques, la gestion pluriannuelle en AP/CP sera privilégiée dès 2025, avec notamment les axes d'intervention suivants :

- Le renouvellement des matériels et logiciels infrastructure avec principalement le renouvellement des serveurs et l'acquisition de matériel liés à la sécurisation du réseau pour 1,22 M€.
- L'acquisition de matériels et logiciels de poste de travail et de téléphonie afin d'assurer la performance et la sécurité des outils et le renouvellement du parc informatique devenu obsolète pour 1,36 M€.
- Les acquisitions, évolution et maintenance des applications métiers pour 2,46 M€.

Le déploiement et renouvellement des équipements de mobilité (PC portables,

smartphones etc.) sera poursuivi encore cette année.

Le budget de fonctionnement supporte les dépenses de maintenance des infrastructures et des logiciels, les frais d'abonnement et de télécommunication et l'assistance extérieure.

La communication et imprimerie départementale

Les dépenses de communication et d'imprimerie (1,22 M€).

Comme les années précédentes, ce budget permettra de rendre compte des différentes politiques publiques, d'accompagner les projets, d'informer sur les services publics et les dispositifs mis en œuvre par le Département, de promouvoir la Saône-et-Loire, de faire comprendre les missions départementales auprès des institutions et des citoyens et de valoriser les politiques départementales.

En raison du contexte budgétaire, la totalité du budget alloué à la communication est en diminution de 25%.

Pour cela plusieurs vecteurs seront activés avec notamment le magazine départemental, les réseaux sociaux, les sites internet, les portails intranet, les supports évènementiels...

Afin de satisfaire aux contraintes budgétaires, la périodicité du magazine départemental sera ramenée de 5 à 4 numéros en 2025.

Dans une démarche éco-responsable, les actions de communications et les supports distribués à l'occasion des actions de promotion intègrent cette dimension environnementale.

En 2025, la communication disposera d'un budget d'investissement qui lui permettra notamment d'acquérir ou de renouveler le matériel utilisé dans le cadre des événements programmés par la collectivité.

Les affaires juridiques et les assurances

En tant que fonction support, les Affaires Juridiques concourent au bon fonctionnement de l'ensemble des services et sécurise l'ensemble des dispositifs et des actions engagées par le Département.

Les activités les plus significatives seront étroitement liées à ses grandes missions et en lien avec les différentes compétences de la collectivité, à savoir la fonction Achat-Commande Publique, la fonction Juridique, la fonction Assurance et gestion des sinistres, la fonction Documentation, ainsi que la gestion des Assemblées.

Le montant global des dépenses de fonctionnement pour la Direction des Affaires Juridiques s'établit à 1,47 M€ pour 2025, dont près de 1,24 M€ au titre des assurances.

Le reste des dépenses du budget est affecté, pour l'essentiel, aux dépenses liées aux publications légales en matière de marchés publics, aux frais de contentieux ou encore aux abonnements et achats de livres et revues pour le service documentation.

Il est à noter pour 2025 une augmentation majeure de la cotisation liée au nouveau contrat d'assurances « dommages aux biens » suite à son renouvellement.

En tant que fonction support, elle sera contributrice aux efforts budgétaires demandés, une optimisation des crédits alloués aux abonnements et aux achats d'ouvrages étant attendue en 2025

Les Affaires Juridiques centralisent également les recettes provenant des différents contentieux et notamment les indemnités liées aux sinistres.

Enfin, concernant l'investissement, elles disposeront de dépenses à hauteur de 35 K€ afin d'assurer la publication des annonces liées aux différents marchés publics.

SOUTENABILITE FINANCIERE DU BUDGET PRIMITIF POUR 2025

La forte dégradation du marché immobilier depuis l'année 2023, avec une chute rapide des recettes des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), a entraîné la détérioration de la marge brute du Département en 2023 de 58% (41 M€), légèrement améliorée en 2024 (42 M€).

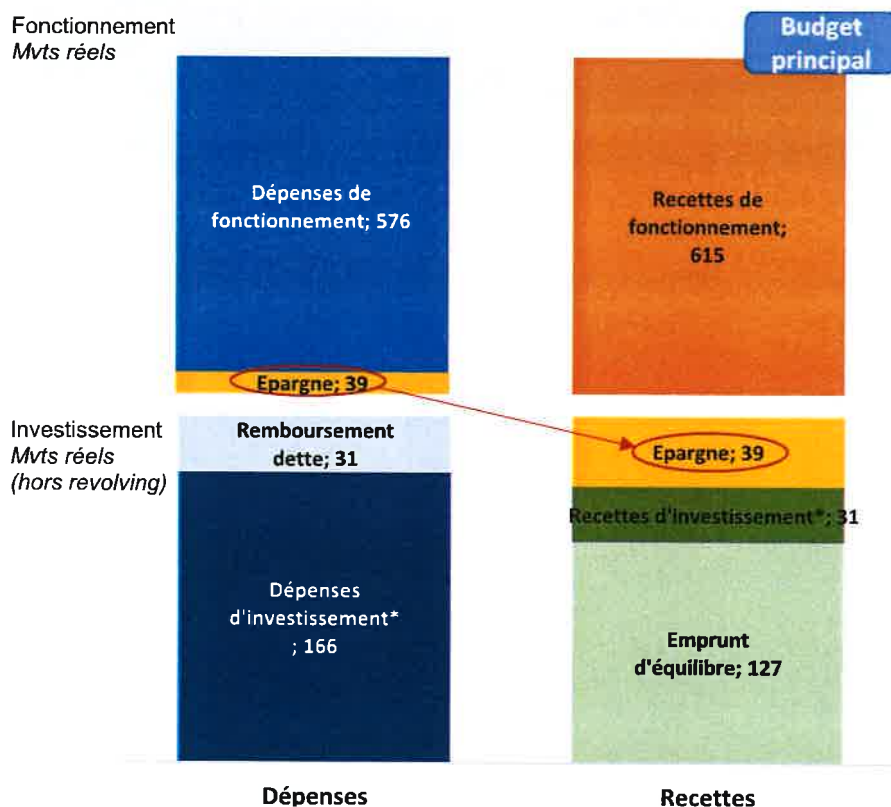
En 2025, les efforts demandés par l'Etat aux collectivités, afin de contribuer à l'absorption du déficit public, limitent la dynamique des recettes du Département, malgré l'embellie anticipée sur le marché immobilier.

Ainsi, afin de préserver sa capacité d'autofinancement et la soutenabilité financière à court, moyen et long terme, des efforts seront réalisés en 2025 sur les dépenses, notamment en fonctionnement.

Comme précisé lors du Débat d'Orientation Budgétaire, la contribution des fonctions supports sera mobilisée afin de satisfaire aux besoins de certaines augmentations, ceci afin de ne pas sacrifier ni remettre en question nos politiques publiques socles.

Ainsi, l'épargne brute, dégagée par les recettes et dépenses de fonctionnement prévues en 2025, atteindrait 39 M€ au budget primitif, soit entre 38 M€ et 46 M€ en réalisé final.

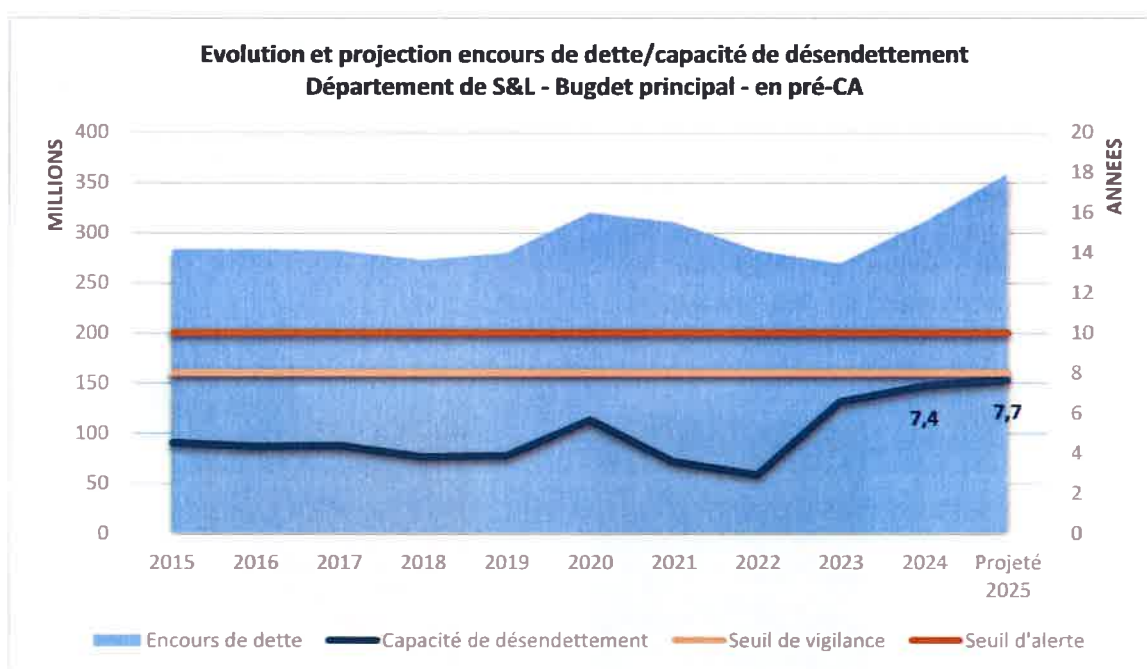
L'épargne ainsi dégagée en fonctionnement, de même que le développement de la recherche financements externes, permettraient de réaliser les investissements prévus.



*Dépenses d'investissement : dont déficit reporté de 2024 / Recettes d'investissement : dont 1068

Si le budget présenté est équilibré par une inscription d'emprunt de l'ordre de 127 M€, les prévisions de compte administratif anticipé pour 2025 permettent d'envisager l'évolution du stock de dette départementale entre 340 et 360 M€.

Aussi, la capacité de désendettement du Département devrait ainsi se rester en deçà du seuil de vigilance de 8 ans.



ANNEXE 2

TRAVAUX ROUTES ET INFRASTRUCTURES DEPARTEMENTALES
PROGRAMMATION PREVISIONNELLE DES OPERATIONS 2025

EPI - DEVELOPEMENT ET SECURISATION DU RESEAU

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2025	Commentaires
Saint Sernin	D138	Confortement de talus	3 780 000,00 €	STA ALC
Chassigny-sous-Dun	D985	Reprise de la chaussée		STA CHB
Chalmoux	D60	Reprise de dévers		STA CHB
Perrecy-les-Forges	D60	Reprise de la chaussée		STA CHB
Allériot	D673/35	Giratoire et carrefours VC		STA CHL
Les Bordes	D154	Réfection de la chaussée		STA CHL
Lacrost	D975	Reprise de dévers		STA LHS - ZATA
Lacrost	D975/37	Réfection du carrefour et signalisation		STA LHS - ZATA
Massilly	D981	Reprise de dévers		STA MCS - ZATA
Sancé	D906	Reprise de dévers		STA MCS - ZATA
La Chapelle de Guinchay	D95/VC	Aménagement de carrefour		STA MCS
TOTAL :			3 780 000,00 €	

EPI - AMELIORATION ET RENFORCEMENT DES RD

STA	RD	Nature des travaux	CP 2025	Commentaires
ALC	Divers	Réfection des couches de roulement	1 593 000,00 €	Priorisation par rapport à l'état des chaussées du Département (en lien avec la démarche "entretien raisonné des chaussées" prenant en compte la hiérarchisation du réseau)
CHB	Divers		2 050 000,00 €	
CHL	Divers		2 150 000,00 €	
LHS	Divers		1 620 000,00 €	
MCS	Divers		1 737 000,00 €	
Grave émulsion	Divers		1 500 000,00 €	
Innovations	Divers		1 350 000,00 €	
TOTAL :			12 000 000,00 €	

EPI - ALEAS CLIMATIQUES ET ACCIDENTS

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2025	Commentaires
Divers	Divers	Enveloppe pour dégâts suite à accidents climatiques ou accidents sans tiers identifié	150 000,00 €	
TOTAL :			150 000,00 €	

EPI - VOIES VERTES

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2025	Commentaires
Divers	Divers	Réparation lourdes	800 000,00 €	
TOTAL :			800 000,00 €	

EPI - VOIES VERTES 2020 2028 - ETUDES SCHEMA DIRECTEUR VV

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2025	Commentaires
Divers	Divers	Etudes nouvel itinéraire	160 000,00 €	
TOTAL :			160 000,00 €	

EPI - REPARATIONS ET AMELIORATIONS DES OUVRAGES D'ART

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2025	Commentaires
Divers	Divers	Travaux courants OA		Tous les STA
Digoin	D979	Pont de la Plaine		STA CHB
La Chapelle du Mont de France	D41	Mur de soutènement	1 200 000,00 €	STA MCS
St-Gengoux-de-Scissé	D82	Mur de soutènement		STA MCS
Bray	D180	reconstruction de la buse		STA MCS
Serrières	D31	Mur de soutènement		STA MCS
TOTAL :			1 200 000,00 €	

EPI - OPERATIONS LOURDES SUR OUVRAGES D'ART

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2025	Commentaires
Gueugnon	D25	Pont des Ramées		STA CHB
Chambilly	D990	Pont de Chanvigny		STA CHB
Rancy	D475	Pont de Chevreuse - Tranche 2	1 200 000,00 €	STA LHS
Vincelles	D13	Pont de Vincelles		STA LHS
Crêches sur Saone	D31	Pont d'Arclat		STA MCS
TOTAL :			1 200 000,00 €	

EPI - BARRAGE DU PONT DU ROI

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2025	Commentaires
Tintry		Divers travaux et étude de danger	370 199,00 €	
TOTAL :			370 199,00 €	

EPI - RESTAURATION DES CONTINUITES ECOLOGIQUES

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2025	Commentaires
		Pont de Montheilon (études)	20 000,00 €	
TOTAL :			20 000,00 €	

EPI - SECURISATION DES ACCOTEMENTS

STA	RD	Nature des prestations	CP 2025	Commentaires
ALC	Divers	Suppression progressive des points comme des têtes d'aqueducs non protégées, murets latéraux dans l'accotement, obstacles latéraux...	30 000,00 €	
CHB	Divers		30 000,00 €	
CHL	Divers		30 000,00 €	
LHS	Divers		30 000,00 €	
MCS	Divers		30 000,00 €	
TOTAL :			150 000,00 €	

EPI - DISPOSITIFS DE RETENUE

STA	RD	Nature des prestations	CP 2025	Commentaires
ALC	Divers	Achat et mise en œuvre de dispositifs de retenue	35 000,00 €	
CHB	Divers		39 000,00 €	
CHL	Divers		26 000,00 €	
LHS	Divers		23 000,00 €	
MCS	Divers		27 000,00 €	
TOTAL :			150 000,00 €	

EPI - SIGNALISATION HORIZONTALE

STA	RD	Nature des prestations	CP 2025	Commentaires
ALC	Divers	Peinture de signalisation sur les routes (axes, marquages de priorité...)	127 000,00 €	
CHB	Divers		143 000,00 €	
CHL	Divers		97 000,00 €	
LHS	Divers		85 000,00 €	
MCS	Divers		98 000,00 €	
TOTAL :			550 000,00 €	

EPI - SIGNALISATION VERTICALE DE POLICE

STA	RD	Nature des prestations	CP 2025	Commentaires
ALC	Divers	Fourniture de panneaux de police	46 000,00 €	
CHB	Divers		52 000,00 €	
CHL	Divers		35 000,00 €	
LHS	Divers		31 000,00 €	
MCS	Divers		36 000,00 €	
TOTAL :			200 000,00 €	

EPI - SIGNALISATION DIRECTIONNELLE SUR MAT

Commune	RD	Nature des prestations	CP 2025	Commentaires
	Divers	Achat de signalisation directionnelle sur mât	125 000,00 €	
TOTAL :			125 000,00 €	

EPI - SIGNALISATION TOURISTIQUE

Commune	RD	Nature des prestations	CP 2025	Commentaires
	Divers	Achat de panneaux	23 000,00 €	
TOTAL :			23 000,00 €	

EPI - COMPTEURS ROUTIERS

Commune	RD	Nature des prestations	CP 2025	Commentaires
Divers	Divers	Achat de compteurs routiers	50 000,00 €	
TOTAL :			50 000,00 €	

EPI - TRAVAUX D'AMENAGEMENT SUR RESEAU DEPARTEMENTAL POUR PARTENAIRES

Commune	RD	Nature des prestations	CP 2025	Commentaires
Lux	D906	Aménagement du carrefour avec feux de signalisation	450 000,00 €	
TOTAL :			450 000,00 €	

EPI - ACQUISITIONS FONCIERES

Commune	RD	Nature des prestations	CP 2025	Commentaires
Divers	Divers	Acquisition de terrains pour la réalisation d'opérations routières	30 000,00 €	
TOTAL :			30 000,00 €	

EPI - ETUDES ROUTIERES ET PRESTATIONS PREALABLES AUX TRAVAUX ROUTIERS

Commune	RD	Nature des prestations	CP 2025	Commentaires
Divers	Divers	Etudes géotechniques, levés topographiques, analyses amiantes et HAP, inspections détaillées des ouvrages d'art et visites d'appui...	550 000,00 €	
TOTAL :			550 000,00 €	

EPI - PARTICIPATIONS FINANCIERES DEPARTEMENTS LIMITOPHES

Département	RD	Nature des prestations	CP 2025	Commentaires
Côte d'Or		Pont Ste Marie la Blanche en fonction de l'avancement du dossier	50 000,00 €	
TOTAL :			50 000,00 €	

AP - VOIES VERTES 2011 2015

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2025	Commentaires
St Léger sur Dheune à St Julien sur Dheune			260 000,00 €	
TOTAL :			260 000,00 €	

AP - VOIES VERTES 2025-2030 CLUNY-PARAY

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2025	Commentaires
Paray-le-Monial - Charolles			500 000,00 €	
TOTAL :			500 000,00 €	

AP - PONT DE BRAM

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2025	Commentaires
Louhans	971	Protections cathodiques	11 876,78 €	
TOTAL :			11 876,78 €	

AP - PONT SUD A TOURNUS

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2025	Commentaires
Tournus		Remise en état du pont	100 000,00 €	
TOTAL :			100 000,00 €	

AP - PONT PARON

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2025	Commentaires
Saint-Rémy		Remise en état du pont	25 000,00 €	
TOTAL :			25 000,00 €	

AP - PONT DE L'ESTALET

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2025	Commentaires
Sens-sur-Seille		Remise en état du pont	80 000,00 €	
TOTAL :			80 000,00 €	

AP - PONT DE THOREY

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2025	Commentaires
Sennecey le Grand		Remise en état du pont	1 236 434,00 €	
TOTAL :			1 236 434,00 €	

AP - PONT SUR LE DOUBS A NAVILLY

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2025	Commentaires
Navilly		Remise en état du pont	500 000,00 €	
TOTAL :			500 000,00 €	

AP - PONT SUR LA LOIRE A CHAMBILLY

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2025	Commentaires
Chambilly		Remise en état du pont	100 000,00 €	
TOTAL :			100 000,00 €	

AP - PONT SUR LA LOIRE A IGUERANDE

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2025	Commentaires
Iguerande		Remise en état du pont	100 000,00 €	
TOTAL :			100 000,00 €	

AP - PONT SUR LA SAONE DE BRAGNY ET VERDUN

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2025	Commentaires
Bragny et Verdun		Remise en état du pont	730 000,00 €	
TOTAL :			730 000,00 €	

AP - PONT SUR LA SEILLE À LA TRUCHÈRE

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2025	Commentaires
La Truchère		Remise en état du pont	50 000,00 €	
TOTAL :			50 000,00 €	

AP - JEANNE ROSE A ECUISSES

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2025	Commentaires
Ecuisses		Remise en état du pont	600 000,00 €	
TOTAL :			600 000,00 €	

AP - PONT DE REMIGNY

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2025	Commentaires
Remigny		Remise en état du pont	500 000,00 €	
TOTAL :			500 000,00 €	

AP - RECONSTRUCTION DES BUSES DU LAC DE LA SORME

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2025	Commentaires
Les Bizots	D102	Etudes et reconstruction de 3 ouvrages de type buses métalliques sur la retenue du lac de la Sorme	100 000,00 €	
TOTAL :			100 000,00 €	

AP - TRAVAUX BAC PONT DU ROI

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2025	Commentaires
Tintry		Bassin d'alimentation de captage	30 000,00 €	
TOTAL :			30 000,00 €	

AP - GIRATOIRE DE CHAROLLES

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2025	Commentaires
Charolles		Aménagement d'un giratoire	10 000,00 €	
TOTAL :			10 000,00 €	

AP - DEVOIEMENT D465 A CLUNY

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2025	Commentaires
Cluny			40 000,00 €	
TOTAL :			40 000,00 €	

AP - D906 A SAINT REMY

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2025	Commentaires
Saint Rémy		Travaux pour protection des puits de captage - Injonction de l'ARS	40 000,00 €	
TOTAL :			40 000,00 €	

AP - GIRATOIRE DE PRISSE

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2025	Commentaires
Prissé		Solde travaux	233 097,48 €	
TOTAL :			233 097,48 €	

AP - GIRATOIRE D906 A TOURNUS

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2025	Commentaires
Tournus		Etudes	12 225,00 €	
TOTAL :			12 225,00 €	

AP - RCEA PHASES 2 ET 3 PROGRAMME ACCELERATION

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2025	Commentaires
		Rénovation et sécurisation de la RCEA	2 500 000,00 €	
TOTAL :			2 500 000,00 €	

AP - PARTICIPATION DEMI-ECHANGEUR CHAMPFORGEUIL

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2025	Commentaires
Champforgeuil		Travaux sous maîtrise d'ouvrage APRR	85 403,00 €	
TOTAL :			85 403,00 €	

AP - RENFORCEMENT DES BERGES DU CANAL DU CENTRE

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2025	Commentaires
Saint Eusèbe	974	Participation versée à VNF	71 060,55 €	
TOTAL :			71 060,55 €	

AP - PONT JACQUES CHIRAC - NOUVEAU PROJET

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2025	Commentaires
Fleurville		Participation frais études	228 000,00 €	
TOTAL :			228 000,00 €	

EPF - BARRAGE DU PONT DU ROI

Commune	RD	Nature des prestations	CP 2025	Commentaires
Tintry		Abonnements, taxes, redevances, consommables et frais liés au bassin d'alimentation de captage	20 000,00 €	
TOTAL :			20 000,00 €	

EPF - PLANTATIONS LE LONG DES RD

Commune	RD	Nature des prestations	CP 2025	Commentaires
Divers	Divers	Elagage, entretien	344 000,00 €	
TOTAL :			344 000,00 €	

EPF - ENTRETIEN DES RD

STA	RD	Nature des travaux	CP 2025	Commentaires
Divers	Divers	Curage des fossés, entretien de voirie, fauchage, convention Jura pour entretien voirie, crédits délégués à DAMG pour achat produits entretien	2 374 000,00 €	
TOTAL :			2 374 000,00 €	

EPF - LOCATION MATERIEL SANS CHAUFFEUR

Organismes		Nature des prestations	CP 2025	Commentaires
Divers	Divers	Location matériel sans chauffeur	300 000,00 €	
TOTAL :			300 000,00 €	

EPF - VOIES VERTES

STA	RD	Nature des travaux	CP 2025	Commentaires
Divers	Divers	Entretien des voies vertes	129 000,00 €	
TOTAL :			129 000,00 €	

EPF - VIABILITE HIVERNALE

1. Sel de déneigement

STA	RD	Nature des prestations	CP 2025	Commentaires
Tout le territoire	Divers	Achat de fondants routiers	56 564,00 €	
TOTAL :			56 564,00 €	

2. Entreprises pour circuits de viabilité hivernale

STA	RD	Nature des prestations	CP 2025	Commentaires
Tout le territoire	Divers	Paiement des termes fixes + des sorties aux titulaires des marchés "viabilité hivernale" + convention avec Ville Epinac	479 286,00 €	
TOTAL :			479 286,00 €	

3. Abonnements

STA	RD	Nature des prestations	CP 2025	Commentaires
Divers		Météo France	23 000,00 €	
Divers		SADVH	69 000,00 €	
TOTAL :			92 000,00 €	

EPF - DISPOSITIFS DE RETENUE

STA	RD	Nature des travaux	CP 2025	Commentaires
ALC	Divers	Entretien et remplacements des éléments de retenue suite à accident	37 000,00 €	
CHB	Divers		41 000,00 €	
CHL	Divers		28 000,00 €	
LHS	Divers		25 000,00 €	
MCS	Divers		29 000,00 €	
TOTAL :			160 000,00 €	

EPF - SIGNALISATION HORIZONTALE

STA	RD	Nature des travaux	CP 2025	Commentaires
ALC	Divers	Renouvellement des marquages existants	140 000,00 €	
CHB	Divers		157 000,00 €	
CHL	Divers		106 000,00 €	
LHS	Divers		93 000,00 €	
MCS	Divers		109 000,00 €	
TOTAL :			605 000,00 €	

EPF - SIGNALISATION VERTICALE DIRECTIONNELLE

Organismes	Nature des prestations	CP 2025	Commentaires
Divers	Remplacement de panneaux usés ou endommagés (suite accident)	35 000,00 €	
TOTAL :		35 000,00 €	

EPF - COMPTEURS ROUTIERS

Organismes	Nature des prestations	CP 2025	Commentaires
Divers	Réparation de compteurs routiers, paiement des consommations électriques	14 000,00 €	
TOTAL :		14 000,00 €	

EPF - VEHICULES CONNECTES

Organismes	Nature des prestations	CP 2025	Commentaires
Divers	Charges liées aux véhicules connectés	5 000,00 €	
TOTAL :		5 000,00 €	

EPF - SUBVENTION COMITE PREVENTION ROUTIERE

Organismes		Nature des prestations	CP 2025	Commentaires
Divers	Divers	Subvention Comité départemental prévention routière	7 000,00 €	
TOTAL :			7 000,00 €	

EPF - ETUDES ET PROCEDURES + OPERATIONS FONCIERES + FRAIS DIVERS

Organismes		Nature des prestations	CP 2025	Commentaires
Divers	Divers	Abonnements + droits d'hypothèque + convention d'occupation du domaine SNCF	18 520,00 €	
TOTAL :			18 520,00 €	

EPF - PONT DE BRAM À LOUHANS

Organismes		Nature des prestations	CP 2025	Commentaires
		Frais d'électricité et de téléphonie	1 100,00 €	
TOTAL :			1 100,00 €	

AE - BARRAGE DU PONT DU ROI

Organismes		Nature des prestations	CP 2025	Commentaires
Tintry	Divers	Suivi de la qualité des affluents et animations sur le changement des pratiques	14 877,14 €	
TOTAL :			14 877,14 €	

Annexe 3 : Prévisionnel des travaux 2025 dans les collèges

Canton	Commune	Collège	Thématique de travaux	2025 - Prévisionnel de travaux en €
Autun				201 600
	Autun			51 600
		La Châtaigneraie		20 000
		Le Vallon	Travaux divers	20 000
			Clos / Couvert	31 600
	Étang-sur-Aroux			31 600
		Claude Gabriel Bouthière		150 000
			Maitrise de l'énergie (MDE)	150 000
Blanzay				7 000
	Montchanin			7 000
		Anne Frank		7 000
			Construction / Extension	7 000
Chagny				152 064
	Chagny			400
		Louise Michel		400
			Maitrise de l'énergie (MDE)	400
	Couches			151 664
		Louis Pergaud		151 664
			Accessibilité	1 664
			Maitrise de l'énergie (MDE)	150 000
Chalon-sur-Saône				1 050 564
	Chalon-sur-Saône			1 049 237
		Camille Chevalier		302 000
			Clos / Couvert	2 000
			Maitrise de l'énergie (MDE)	300 000
		Jacques Prévert		203 237
			Demi-pension	87
			SEGPA	200 000
			Travaux divers	3 150
		Jean Vilar		144 000
			Demi-pension	144 000
		Robert Doisneau		400 000
			Clos / Couvert	400 000
	Châtenoy-le-Royal			1 327
		Louis Aragon		1 327
			Accessibilité	1 327
Charolles				50 000
	Charolles			50 000
		Guillaume des Autels		50 000
			Maitrise de l'énergie (MDE)	50 000
Chauffailles				20 000
	La Clayette			20 000
		Les Bruyères		20 000
			Maitrise de l'énergie (MDE)	20 000
Cluny				449 608
	Cluny			6 383
		Pierre Paul Prud'hon		6 383
			Accessibilité	6 383
	Saint-Gengoux-le-National			443 225
		En Fleurette		443 225
			Maitrise de l'énergie (MDE)	3 000
			Travaux divers	440 225
Digoin				965 595
	Bourbon-Lancy			10 000
		Ferdinand Sarrien		10 000
			Maitrise de l'énergie (MDE)	10 000

Annexe 3 : Prévisionnel des travaux 2025 dans les collèges

Canton	Commune	Collège	Thématique de travaux	2025 - Prévisionnel de travaux en €
Digoin	Digoin			955 595
		Roger Semet		955 595
			Clos / Couvert	689 152
			Demi-pension	1 600
			Extérieurs	237 000
			Sécurité	27 843
Gergy				782 041
	Verdun-sur-le-Doubs			782 041
		Les trois rivières		782 041
			Construction / Extension	782 041
Givry				250 000
	Givry			250 000
		Le Petit Prétan		250 000
			Maitrise de l'énergie (MDE)	250 000
Hurigny				47 000
	Lugny			47 000
		Victor Hugo		47 000
			Construction / Extension	47 000
la Chapelle-de-Guinchay				34 000
	Matour			34 000
		Saint Cyr		34 000
			Extérieurs	34 000
Le Creusot				250 000
	Le Creusot			50 000
		Croix Menée		50 000
			Energie	50 000
	Montcenis			200 000
		Les Epontots		200 000
			Maitrise de l'énergie (MDE)	50 000
			Travaux divers	150 000
Mâcon				293 842
	Mâcon			293 842
		Schuman		93 842
			Demi-pension	27 346
			Maitrise de l'énergie (MDE)	30 000
			Sécurité	36 496
		Bréart		200 000
			Travaux divers	200 000
Montceau-les-Mines				30 000
	Montceau-les-Mines			30 000
		Saint Exupéry		30 000
			Travaux divers	30 000
Paray-le-Monial				1 000 000
	Marcigny			600 000
		Jean Moulin		600 000
			Maitrise de l'énergie (MDE)	600 000
	Paray-le-Monial			400 000
		René Cassin		400 000
			Demi-pension	400 000
Pierre-de-bresse				300 875
	Pierre-de-Bresse			50 875
		Pierre Vaux		50 875
			Demi-pension	50 000
			Maitrise de l'énergie (MDE)	875
	Saint-Germain-du-Bois			250 000
		Le Bois des Dames		250 000
			Construction / Extension	250 000

Annexe 3 : Prévisionnel des travaux 2025 dans les collèges

Canton	Commune	Collège	Thématique de travaux	2025 - Prévisionnel de travaux en €
Saint-Rémy				609 488
	Saint-Marcel			350 000
		Vivant Denon		350 000
			Construction / Extension	350 000
	Saint-Rémy			259 488
		Louis Pasteur		259 488
			Clos / Couvert	246 838
Saint-Vallier			Demi-pension	678
			Maitrise de l'énergie (MDE)	11 972
	Sanvignes-les-Mines			703 598
		Roger Vailland		703 598
			Construction / Extension	703 598
	TERRITOIRE DEPARTEMENTAL			5 961 981
	TERRITOIRE DEPARTEMENT		5 961 981	
	Camille Chevalier		5 632	
		Clos / Couvert	5 632	
	Ferdinand Sarrien		30 000	
		Extérieurs	30 000	
	Jorge Semprun		218 427	
		Construction / Extension	106 427	
		Sécurité	112 000	
	Louise Michel		21 000	
		Clos / Couvert	21 000	
	Pierre Vaux		477	
		Travaux divers	477	
	Roger Boyer		186 300	
		Energie	186 300	
	Tous collèges		5 500 145	
		Demi-pension	50	
		Energie	238 080	
		Maitrise de l'énergie (MDE)	7 115	
		Sécurité	1 930 160	
		Travaux divers	3 324 740	
Tournus				50 000
	Tournus			50 000
		En Bagatelle		50 000
			Maitrise de l'énergie (MDE)	50 000
Total général				13 209 256

Annexe 4 - Attribution subventions pour l'année 2025 au titre des conventions pluriannuelles en cours

Convention	Période convention	Bénéficiaires	Objet	BP 2025
pluriannuelle	2018-2029	Association "initiative Saône et Loire"	Soutien pour les actions conventionnées	10 000,00
	2021-2033	Association "initiative Saône et Loire"	Soutien pour les actions conventionnées	5 000,00
	2022-2025	Commune d'Uchon	Soutien pour les actions conventionnées	15 000,00
	2023-2025	Association Antipodes	Soutien pour les actions conventionnées	24 000,00
		Association Cinéressources 71 de Buffières	Soutien pour les actions conventionnées	2 500,00
		Association Esox Lucius de Saint-Maurice-les-Châteauneuf	Soutien pour les actions conventionnées	10 000,00
		Association L' Arc, Scène nationale Le Creusot	Soutien pour les actions conventionnées	75 000,00
		Association La Grange Rouge de La Chapelle-Naude	Soutien pour les actions conventionnées	11 400,00
		Association la Pimenterie	Soutien pour les actions conventionnées	10 000,00
		Association les strapontins à Savigny sur grosne	Soutien pour les actions conventionnées	10 000,00
		Association Rencontres et animations rurales	Soutien pour les actions conventionnées	3 000,00
		Communauté Communes Grand Autunois Morvan	Soutien pour les actions conventionnées	9 000,00
		Communauté de Communes du Clunisois	Soutien pour les actions conventionnées	4 000,00
		Communauté de communes Le Grand Charolais	Soutien pour les actions conventionnées	2 867,00
		Commune d'Autun	Soutien pour les actions conventionnées	45 000,00
		Commune de Chauffailles	Soutien pour les actions conventionnées	9 000,00
		Commune de Louhans	Soutien pour les actions conventionnées	9 000,00
		Commune de Montceau les Mines	Soutien pour les actions conventionnées	45 000,00
		Commune de Saint-Vallier	Soutien pour les actions conventionnées	17 100,00
		EPCC l'Espace des Arts Chalon sur Saône	Soutien pour les actions conventionnées	110 000,00
		IPAMAC	Soutien pour les actions conventionnées	2 204,00
		SCIC SAS Le Théâtre, Scène nationale de Mâcon	Soutien pour les actions conventionnées	80 000,00
	2023 - indéterminé	GIP EQUIVALLEE	Soutien pour les actions conventionnées	240 000,00
	2024-2026	HABITAT 71	Soutien pour les actions conventionnées	270 000,00
		Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL)	Soutien pour les actions conventionnées	203 500,00
		Association Amarre - Médiation familiale + Espace rencontre	Soutien pour les actions conventionnées	61 000,00

Annexe 4 - Attribution subventions pour l'année 2025 au titre des conventions pluriannuelles en cours

Convention	Période convention	Bénéficiaires	Objet	BP 2025
pluriannuelle	2024-2026	Association Brionnaise Initiatives Solidarité Entraite (ABISE) - RAM	Soutien pour les actions conventionnées	1 783,00
		Association La Maison du Beuvray	Soutien pour les actions conventionnées	8 000,00
		Association Le Galpon	Soutien pour les actions conventionnées	12 000,00
		Association LE PAS Sud Bourgogne	Soutien pour les actions conventionnées	98 222,00
		Association Les Accords du Lion d'Or	Soutien pour les actions conventionnées	8 000,00
		Association Luciol Mâcon	Soutien pour les actions conventionnées	61 000,00
		Association M comme Mosaïque	Soutien pour les actions conventionnées	10 000,00
		Association Mosaïques	Soutien pour les actions conventionnées	21 500,00
		Association Musiques à Ciel Ouvert	Soutien pour les actions conventionnées	5 000,00
		Association PEP 71 - Médiation familiale-espace rencontre- visites médiatisées	Soutien pour les actions conventionnées	143 667,00
		Association Théâtre du bât de l'âne	Soutien pour les actions conventionnées	10 000,00
		Association La Pomme Verte- Chalon	Soutien pour les actions conventionnées	2 652,00
		Association La Ribambelle - RAM	Soutien pour les actions conventionnées	1 320,00
		CIAS Grand Autunois Morvan - Maison de la famille Autun "Le Kiosque famille"	Soutien pour les actions conventionnées	15 000,00
		Communauté d'agglomération Le Grand Chalon	Soutien pour les actions conventionnées	11 607,00
		Communauté de commune du Clunisois - RAM	Soutien pour les actions conventionnées	1 917,00
		Communauté de commune Terres de Bresse - RAM	Soutien pour les actions conventionnées	4 056,00
		Communauté de communes Beaune Côte ET Sud (Chagny Nolay) - RAM	Soutien pour les actions conventionnées	2 091,00
		Communauté de Communes Bresse Louhannaise Interco - RAM	Soutien pour les actions conventionnées	3 304,00
		Communauté de Communes Bresse Nord Intercom' - RAM	Soutien pour les actions conventionnées	1 436,00
		Communauté de communes Bresse Revermont 71 - RAM	Soutien pour les actions conventionnées	1 898,00
		Communauté de Communes Entre Saône et Grosne - RAM	Soutien pour les actions conventionnées	1 648,00
		Communauté de communes Grand Autunois - RAM => CIAS Autunois	Soutien pour les actions conventionnées	3 073,00
		Communauté de communes le Grand Charollais - RAM	Soutien pour les actions conventionnées	1 994,00
		Communauté de communes Mâconnais Tournugeois - RAM	Soutien pour les actions conventionnées	2 110,00

Annexe 4 - Attribution subventions pour l'année 2025 au titre des conventions pluriannuelles en cours

Convention	Période convention	Bénéficiaires	Objet	BP 2025
pluriannuelle	2024-2026	Communauté de communes Saône Doubs Bresse - RAM	Soutien pour les actions conventionnées	2 515,00
		Communauté de Communes St Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais - RAM	Soutien pour les actions conventionnées	1 705,00
		Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise	Soutien pour les actions conventionnées	1 667,00
		Communauté Mâconnais Beaujolais Agglomération - RAM	Soutien pour les actions conventionnées	8 178,00
		Commune de Bourbon lancy - RAM	Soutien pour les actions conventionnées	1 744,00
		Commune de Chauffailles - RAM => Com Com Brionnais Sud Bourgogne	Soutien pour les actions conventionnées	1 609,00
		Commune de Cluny	Soutien pour les actions conventionnées	17 100,00
		Commune de Cuisery	Soutien pour les actions conventionnées	7 200,00
		Commune de Digoin	Soutien pour les actions conventionnées	9 000,00
		Commune de Digoin - RAM	Soutien pour les actions conventionnées	1 628,00
		Commune de Gueugnon	Soutien pour les actions conventionnées	9 000,00
		Commune de Gueugnon - RAM	Soutien pour les actions conventionnées	1 994,00
		Commune de Monceau les Mines - Projet "enfants différents"	Soutien pour les actions conventionnées	15 000,00
		Commune de Montceau les Mines - RAM => CCAS Montceau	Soutien pour les actions conventionnées	4 075,00
		Commune de Paray le Monial - RAM	Soutien pour les actions conventionnées	2 457,00
		Commune de Sancé	Soutien pour les actions conventionnées	2 127,00
		Commune le Creusot - RAM	Soutien pour les actions conventionnées	4 191,00
		Kiosque famille – CIAS du Grand Autunois Morvan	Soutien pour les actions conventionnées	15 000,00
		Maison de la parentalité – CCAS de Montceau-les-Mines	Soutien pour les actions conventionnées	1 144,00
		Ville de Chalon sur Saône - Maison de la famille	Soutien pour les actions conventionnées	15 000,00
		Ville de Digoin - MAPEF	Soutien pour les actions conventionnées	15 000,00
		Ville du Creusot - Maison des parents	Soutien pour les actions conventionnées	15 000,00
	2024-2025	Fédération des chasseurs : sensibilisation des haies	Soutien pour les actions conventionnées	12 228,00
	2023 - 2025	Association pour la Recherche médicale en S&L	Soutien pour les actions conventionné	40 000,00
	2022-2026	Association Les Climats du Vignoble de Bourgogne	Soutien pour les actions conventionnées	8 650,00
Total général				1 930 061,00

